



COMITE TECHNIQUE SPECIAL

PROCES-VERBAL IN EXTENSO

de la réunion du lundi 23 novembre 2020

(validé en consultation électronique du)

Etaient présents :

Représentants de l'administration

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN, VP Pôle 972

M. Frédéric ELOUIN, RAF Adjoint Pôle 972

Membre invité :

Mme Ingrid LOUISON, Service RH Pôle 972

Etaient représenté(e)s :

Représentants titulaires des personnels (avec voix délibérative) :

Madame Gladys GUILLOU – SNPTES (**Visioconférence**)

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE – SNPTES (**Visioconférence**)

Madame Béatrice JEAN-MARIE (SNPTES)

Madame Chantal PAMPHILE, représentante titulaire (UNSA Education)

Monsieur Joël THETIS, représentant titulaire (SNPTES)

Monsieur Frédéric VIGOUROUX, représentant titulaire (FSU) (**Visioconférence**)

Représentants suppléants des personnels :

Madame Chantal PANZOU – représentante suppléante (SNPTES)

Etaient absents non excusé(e)s :

Monsieur Charles-Christophe JEAN-LOUIS, représentant titulaire (UNSA Education)

Madame Magali MAGLOIRE – représentante titulaire (UNSA Education)

Monsieur Michel REIBEC, représentant titulaire (SNPTES)

Monsieur Rodolphe SOLBIAC, représentant titulaire (SNPTES)

L'An Deux Mil Vingt et le lundi 23 novembre à 09 heures 00, les membres du Comité Technique Spécial se sont réunis dans la Salle de Conseil du Pôle Universitaire de la Martinique au Campus de Schœlcher – BP 7209 – 97275 SCHOELCHER CEDEX, sur convocation en date du 10 novembre 2020 qui leur a été adressée par la Vice-Présidente.

Ordre du jour

- 1 - Validation du relevé de décisions du CTS du 28 juillet 2020
- 2 - Avis sur recrutement polaire
- 3 - Campagne d'emploi 2020/2021 BIATSS et Enseignants-Chercheurs
- 4 - Prime de vie chère pour les agents contractuels en CDI voté au CA du 28/11/2018 non appliquée à ce jour
- 5 - Demande d'intégration dans le corps des ITRF pour un agent
- 6 - Questions diverses

Secrétaire de séance adjointe : Madame Gladys GUILLOU

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du Pôle universitaire de Martinique,

Madame la vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs, nous allons pouvoir démarrer le CTS. J'ouvre la séance. Nous allons commencer par faire le décompte des personnes qui sont présentes. Je prends la feuille d'émargement.

Pour l'administration : moi-même, Présidente de séance, Monsieur ELOUIN qui est présent, Madame ACHILLE, présente également pour la gestion de l'instance. Madame LOUISON sera présente pour le point concernant la campagne d'emploi.

Concernant les représentants titulaires des personnels, Monsieur BOLIN est-il présent ?

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Non, Monsieur BOLIN est remplacé par Madame JEAN-MARIE.

Madame la vice-Présidente,

Monsieur BOLIN ne fait plus partie du CTS ?

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Non, il n'en fait plus partie. Il y a un arrêté qui est sorti.

Madame la vice-Présidente,

Il y a dix membres du CTS. Vous avez la dernière composition du CTS ? Les dix membres comprennent Monsieur BOLIN. Comme il faut dix membres du personnel, il en manque un forcément avant même que l'on commence.

Madame GUILLOU, vous avez la parole.

Madame Gladys GUILLOU (SNPTES) (en visioconférence)

Je disais, Madame la VP, que cela fait déjà quelques semaines que l'information a été adressée à Madame ACHILLE. Il y a eu des remplacements au niveau des membres titulaires pour le SNPTES notamment Madame Armelle DESIRÉ qui est partie parce qu'elle a réussi à un concours et qui est remplacée par Monsieur Michel REIBEC qui, lui-même, ne peut pas être présent parce qu'il a des difficultés de connexion internet chez lui. Il est remplacé par Madame PANZOU ce matin.

Concernant Monsieur BOLIN c'est Madame Béatrice JEAN-MARIE qui le remplace en tant que titulaire.

Madame la vice-Présidente,

Je vais passer en revue d'abord les titulaires et ensuite les suppléants.

Michel REIBEC n'est pas présent. Il est remplacé par sa suppléante, Madame PANZOU qui va voter puisque l'information a été transmise. Madame JEAN-MARIE est présente. Madame GUILLOU est présente. La signature se sera par la suite. Madame JEAN-BAPTISTE.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)

Présente

Madame la vice-Présidente,

Monsieur JEAN-LOUIS est absent.

Madame MAGLOIRE est absente. Monsieur SOLBIAC ?

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Monsieur SOLBIAC est absent. Apparemment, il n'a pas eu l'information de la réunion. Il ne peut pas être là ce matin. Sa suppléante étant en arrêt, d'après ce que j'ai compris, il n'y aura personne pour la partie enseignants-chercheurs pour le SNPTES.

Madame la vice-Présidente,

Madame ACHILLE, il faudra vérifier si Monsieur SOLBIAC est bien dans la liste de diffusion puisque vous dites qu'il n'aurait pas reçu l'information.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Je peux vous dire que moi-même, je n'ai reçu la convocation que par le biais d'un autre membre du SNPTES parce qu'apparemment il y a un souci avec mon adresse mail. Ce n'est pas la

première fois que je le signale. C'est grâce à une des personnes représentants du SNPTES que j'ai su qu'il y avait un CTS aujourd'hui. Monsieur SOLBIAC n'est pas le seul dans ce cas.

Madame la vice-Présidente,

Madame ACHILLE a pris note et fera un point sur le mail qui a été envoyé. Vous vérifierez avec l'encadrement administratif les personnes qui ont été conviées à cette réunion.

Un point sera fait sur cela, Madame GUILLOU.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Je vous remercie.

Madame la vice-Présidente,

Monsieur THETIS est présent.

Monsieur VIGOUROUX.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU (en visioconférence)

Présent.

Madame la vice-Présidente,

Concernant les représentants suppléants du personnel, Madame PANZOU est présente. Vous votez. Je reprends le nom des personnes pour que l'on soit sûr que nous sommes bien en phase sur cette composition du CTS, sachant que ces personnes peuvent assister au CTS sans voix de vote.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Madame la VP, est-ce que je peux prendre la parole à ce sujet ?

Madame la vice-Présidente,

Oui, Madame GUILLOU.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Je vous remercie. Il me semble que dans les mails qui m'ont été forwardés, je ne vois pas apparaître les mises en copie pour les personnels suppléants. Madame ACHILLE, est-ce normal ?

Madame la vice-Présidente,

L'article 13 du règlement intérieur stipule que les représentants suppléants sont informés par le Président du Comité de la tenue de chaque réunion. Ils sont informés. Ils doivent recevoir l'information de la tenue de la réunion.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES

J'ai posé la question à Madame ACHILLE. Est-ce que Madame ACHILLE, vous avez fait le nécessaire parce que je ne vois pas la mise en copie de ces personnes, dans les mails que vous nous envoyez en tant que destinataires titulaires ?

Madame Sonia ACHILLE

Je n'envoie aucun mail effectivement aux suppléants dans la mesure où les titulaires sont informés et s'ils ne peuvent pas venir, ils font remonter aux suppléants.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES

Au vu de la lecture faite par Madame la VP Pôle, vous devez envoyer en copie, à l'ensemble des suppléants, les ordres du jour, les convocations, les invitations de façon à ce que ces personnes soient au courant des points qui seront à l'ordre du jour lors du CTS. Vous devez le faire, Madame ACHILLE.

Madame Sonia ACHILLE

Ce sera fait pour la prochaine réunion.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES

Je vous en remercie.

Madame la vice-Présidente,

Je reprends les représentants suppléants : Madame PANZOU, Monsieur BERNADINE, Madame DONATIEN, Madame FELIOT-RIPPEAULT, Madame JUGON, Madame MONTANUS, Monsieur PLACIDE, Monsieur SOTIER et Monsieur TONDELLIER.

Nous sommes d'accord sur cette composition ?

Si je fais le décompte des élus présents en capacité de voter, il y a SIX (6) élus. Le quorum est atteint puisque le quorum est atteint à CINQ (5) personnes.

Madame Sonia ACHILLE

Excuse-moi, Madame la VP, Madame PANZOU votera puisque son titulaire...

Madame la vice-Présidente,

Oui, tout à fait. Cela fera SIX (6) soit CINQ (5) titulaires et UN (1) suppléant.

Madame Sonia ACHILLE

Six ou sept ?

Madame la vice-Présidente,

Madame JEAN-MARIE, Madame GUILLOU, Madame JEAN-BAPTISTE, Monsieur THETIS, Monsieur VIGOUROUX et Madame PANZOU.

Madame Chantal PAMPHILE

Vous m'avez oubliée.

Madame la vice-Présidente,

Oui, Madame PAMPHILE, tout à fait, je vous ai oubliée. Désolée.

C'est bien SEPT (7) personnes.

Les membres titulaires sont Madame JEAN-MARIE, Madame GUILLOU, Madame JEAN-BAPTISTE, Madame PAMPHILE, Monsieur THETIS, Monsieur VIGOUROUX et Madame PANZOU qui représente Monsieur REIBEC.

Le quorum est largement atteint.

La secrétaire de séance pour l'administration est Madame ACHILLE et nous allons désigner le Secrétaire de séance adjoint parmi les membres représentants des syndicats. Qui se propose pour être Secrétaire adjoint de séance ? Madame GUILLOU, vous vous proposez pour être Secrétaire adjointe de séance ?

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES

Tout à fait.

Madame la vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres élus, il n'y a pas d'objection ?

- **Madame Gladys GUILLOU est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance adjointe.**

Je vais vous énumérer l'ordre du jour.

1. Validation du Relevé de décisions du 28 juillet 2020
2. Avis de recrutement polaire
3. Campagne d'emploi 2020/2021 BIATSS et enseignants
4. Prime de vie chère pour les agents contractuels en CDI voté au CA du 28/11/2018 non appliquée à ce jour
5. Demande d'intégration dans le corps des ITRF d'un agent
6. Questions diverses

Est-ce que vous avez des questions diverses ?

Monsieur THETIS, je vous écoute.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Est-ce que l'on pourrait avoir des renseignements concernant la vie du pôle depuis la deuxième phase de confinement ? Pour l'instant, on ne sait pas grand-chose de ce qui se passe sur le pôle.

Dans les documents qui ont été remis, on n'a pas le procès-verbal. Je ne sais pas si vous l'avez mais moi je ne l'ai pas.

Madame la vice-Présidente,

Nous allons démarrer cette réunion par des propos liminaires. Ce Comité Technique Spécial était initialement prévu le mardi 13 octobre 2020. Le 12 octobre, vous avez reçu un courriel vous informant que ce CTS ne pouvait pas être tenu faute de personnel d'encadrement sur le Pôle Martinique en capacité d'instruire les dossiers.

Je vous avais rappelé à ce propos, que l'administration des services universitaires polaires ne disposait que de deux postes d'encadrement de catégorie A et que ces deux supports avaient été pourvus par des personnels recrutés unilatéralement par le Président de l'Université des Antilles.

Le premier support occupé depuis septembre 2019 par la RAF du Pôle universitaire de Martinique qui était, à ce moment-là, en arrêt maladie depuis le 24 septembre et jusqu'au 08 octobre 2020. J'avais positionné les instances CTS et CP, par rapport à son retour qui était prévu le 08 octobre. J'avais positionné de ce fait, le CTS le 13 octobre.

Cependant, Madame la RAF a bénéficié d'un renouvellement de son arrêt maladie jusqu'au 30 octobre 2020 inclus, ce qui m'a amenée à annuler le CTS qui était prévu le 13 octobre. Il se trouve aujourd'hui que Madame la RAF est dans la deuxième phase de renouvellement de son arrêt maladie qui court jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

Dans ce même courriel, je vous exprimais également les informations concernant le deuxième support de poste d'encadrement pour le Pôle Martinique qui était occupé depuis septembre 2020 par un Responsable administratif et financier adjoint rattaché hiérarchiquement au Président de l'Université et à la Direction des Ressources humaines de l'établissement.

Sa fiche de poste et ses missions avaient été décidées par le Président de l'UA qui avait également décidé d'une première session de formation pour cet agent à la Direction des Ressources humaines en Guadeloupe du 21 au 30 septembre 2020. Au moment où j'ai annulé le CTS, cet agent n'était pas sur le Pôle Martinique.

Je vous expliquais que, dans ces conditions, je ne pouvais pas me substituer aux personnels d'encadrement qui sont indispensables pour le traitement des différents dossiers et que je reviendrai vers vous dès que la situation serait rétablie.

Il se trouve qu'entre le 12 octobre et le 13 novembre, j'ai eu un certain nombre de correspondances avec le Président de l'Université des Antilles. Pas moins de quatre courriers que j'ai adressés au Président. Ce n'est que dans sa dernière réponse en date du 16 novembre 2020 que la décision du Président a été sans équivoque et qu'il a considéré que le Responsable administratif et financier adjoint, Monsieur ELOUIN, serait présent à compter du mercredi 18 novembre afin de m'accompagner sur les différents dossiers du Pôle universitaire. Cette information m'a été transmise par le Président dans son courriel en date du 16 novembre 2020.

Dans cette continuité d'échanges, j'ai pu repositionner les différentes instances puisque Monsieur ELOUIN qui est à ma gauche, était sur le Pôle Martinique pour m'accompagner dans

l'instruction de l'ensemble des dossiers à instruire dans un cadre sécurisé aussi bien juridiquement que financièrement.

Je tenais à vous apporter les éléments d'information qui vous permettent de comprendre pourquoi nous n'avons pas pu tenir le Comité Technique Spécial dans les délais qui avaient été prévus initialement et pourquoi nous tenons donc ce Comité Technique Spécial aujourd'hui.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Est-ce que je peux prendre la parole...

Madame la vice-Présidente,

Je n'ai pas terminé et je vous rappelle que les propos liminaires ne sont pas discutés. Je termine et nous allons démarrer l'ordre du jour.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Est-ce que l'on pourrait au moins...

Madame la vice-Présidente,

Madame GUILLOU, vous demandez la parole, s'il vous plait. Je n'ai pas terminé.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

D'accord. Allez-y.

Madame la Vice-Présidente,

Laissez-moi le temps. Je crois que je vous ai dit le plus important concernant la situation actuelle et nous allons pouvoir passer au premier point à l'ordre du jour qui concerne la validation du relevé de décisions du 28 juillet 2020.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Madame la VP Pôle, avant de continuer, s'il vous plait, je ne suis pas là pour discuter de vos propos liminaires mais nous avons, en tant que représentants du personnel, la possibilité aussi de faire des propos liminaires. Ce n'est pas votre seule prérogative. Si vous en avez fini avec vos propos liminaires, moi, Madame Gladys GUILLOU du SNPTES, je demande la parole, avant d'enchaîner sur les points.

Madame la Vice-Présidente,

Vous souhaitez faire des propos liminaires suite à mes propos liminaires, c'est bien cela ?

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Si vous voulez.

Madame la Vice-Présidente,

Je vous donne la parole.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Je vous remercie.

Vous nous avez fait un état de ce qui s'est passé concernant le fait que le CTS se déroule aujourd'hui. Déjà un, comme d'habitude, même si aujourd'hui nous sommes dans une situation sanitaire compliquée, nous ne recevons les documents que le jour de la séance. Je tiens à le formaliser. C'est inadmissible que l'on continue à fonctionner comme cela. Ensuite, sachant qu'il y a des délais d'envoi des documents. Nous sommes censés recevoir ces documents au moins huit jours avant.

Moi-même, lors des échanges de mail, j'avais posé la question suivante concernant Monsieur ELOUIN puisque vous aviez, vous-même, informé que deux personnes avaient été recrutées de catégorie A du Pôle par le Président. Je suis quand même étonnée que vous donniez cette information là, mais c'est comme cela.

Cependant, j'avais posé la question suivante : est-ce que Monsieur ELOUIN qui, a priori, était en formation, d'après ce que j'ai cru comprendre, avait été informé qu'il y avait eu un CTS de prévu ? Puisqu'il me semble que dans les échanges de mails, à aucun moment, Monsieur ELOUIN n'a été informé d'une quelconque réunion du CTS.

A ce jour, n'ayant pas eu de réponse concrète. Quand vous dites – et dans ce cas-là, je vous renvoie la balle, Madame la VP – qu'au final, vous avez interrogé le Président à au moins quatre reprises et que ce n'est que sur le dernier mail que le Président vous a répondu. Il y a peut-être une part d'irrespect mais moi j'estime aussi que dans le cadre du CTS, il y a aussi un manque de respect par rapport aux questions que nous posons, nous, représentants du personnel au sein de cette instance. Autant, vous êtes peut-être choquée du fait que le Président ne vous réponde qu'une fois sur plusieurs fois mais moi, je n'ai eu aucune réponse. C'étaient mes propos liminaires, Madame la VP Pôle.

Madame la Vice-Présidente,

Très bien. Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour qui concerne la validation du relevé de décisions du 28 juillet 2020.

1. Validation du relevé de décisions du 28 juillet 2020

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée,

Comme je vous l'ai dit, l'encadrement est à nouveau effectif sur le Pôle Martinique depuis le 18 novembre 2020. A compter de cette date, les différents dossiers ont été soumis à l'appréciation de l'encadrement de l'administration polaire en poste, à savoir le Responsable administratif et financier adjoint. Cela concerne également le procès-verbal de la réunion du CTS.

Ce document a été transmis. Nous n'avons pas eu de retour pour le moment. Nous n'avons pas pu réaliser la validation du procès-verbal de réunion du CTS. Nous ne pouvons pas traiter ce

point aujourd'hui puisque je n'ai pas eu le retour de l'administration sur ce dossier qui puisse m'amener ensuite à porter validation avant transmission aux membres.

Deuxième chose, le procès-verbal, avant d'être transmis, doit être évalué par le Secrétaire adjoint de séance. Cela aussi n'a pas pu être mis en œuvre cette fois-ci. Nous ne pouvons pas valider aujourd'hui le procès-verbal du 28 juillet 2020. Ce point sera mis à l'approbation du prochain Comité Technique Spécial.

Si vous n'avez pas de remarque ou de question sur ce point, nous allons passer au deuxième point de l'ordre du jour qui concerne l'avis sur recrutement polaire.

Comme il s'agit d'un point qui concerne le membre de l'administration présent à mes côtés, Monsieur ELOUIN, je vais demander à Monsieur ELOUIN de nous laisser sur ce point. Il reviendra juste après. Je vous préviendrai pour que vous puissiez revenir. Merci.

(Monsieur Frédéric ELOUIN quitte la salle des délibérations)

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Excusez-moi, je voulais savoir comment cela se passe les échanges puisque j'ai déjà levé ma main à deux reprises et on ne me donne pas la parole. C'est juste pour savoir comment cela fonctionne.

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur THETIS, je suis désolée, je n'ai pas fait attention. Ce n'était pas volontaire. Si vous souhaitez prendre la parole sur le point précédent, je vous donne toute latitude pour le faire. Il faut lire non pas « relevé de décisions » mais « procès-verbal ».

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

On a su à quelle date, à peu près, que les documents ne seront pas remontés ? Si on le savait avant, cela ne sert à rien qu'on le mette en point à l'ordre du jour.

Encore une fois, je pense que c'est encore contraint parce qu'il doit y avoir un CT et un CA dans pas longtemps. On a reçu les documents ce matin. On n'a pas le temps de les consulter et de se documenter pour savoir ce qui se passe sachant que sur certains documents, encore une fois, avec les collègues qui sont connectés, on voit qu'il y a des erreurs sur certains tableaux. Il manque la parution de certains postes...

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur THETIS, si vous permettez, restons sur le premier point. Quand nous arriverons au niveau des autres points, vous pourrez vous exprimer, il n'y a pas de difficulté. Mais pour vous répondre sur le premier point concernant le procès-verbal, il faut savoir qu'il y a eu également – et cela je ne vous l'ai pas dit – une difficulté supplémentaire qui s'est rajoutée parce qu'aucun enregistrement n'a pu être fait de cette séance. L'enregistrement que nous avons ici n'a pas fonctionné. Il n'y a pas eu d'enregistrement non plus lancé par la DSIN. Je me suis rapprochée

de Monsieur PORTECOP à cet effet, qui m'a expliqué qu'il fallait le demander. Comme la demande n'a pas été faite formellement, l'enregistrement n'a pas été lancé, ce qui fait qu'il n'y a eu aucun enregistrement de fait.

Madame ACHILLE a travaillé sur un procès-verbal en fonction des notes qu'elle avait prises. Elle a été en mesure de transmettre ce procès-verbal le 18 novembre 2020. Ensuite, il a été soumis au RAF adjoint qui est là depuis le 18 novembre. Sachant que sur cette période de la semaine dernière, nous avons des dossiers très urgents à gérer. Les instances, c'est un dossier urgent mais l'exécution du budget polaire était un autre dossier urgent qui a également mobilisé ce cadre, ainsi que la campagne d'emplois qui a mobilisé également les services.

Je vous donne ici les éléments d'explication pour que vous compreniez bien que ce n'est que le 18 novembre que nous avons eu cette proposition de procès-verbal remontant de la gestionnaire des instances, Madame ACHILLE. Pour le moment, il n'y a pas de retour du cadre sur cette proposition.

C'est tout, Monsieur THETIS ?

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Juste une précision concernant les enregistrements des instances. Normalement, cette salle est équipée d'un enregistreur qui est censé être là pour cette salle. Il y a un enregistreur qui a été acheté pour cette salle pour faire les enregistrements.

Madame la Vice-Présidente,

J'ai refait la remarque puisque c'est vous-même qui aviez justement, me semble-t-il...

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Il y a un enregistreur qui a été acheté par l'Université pour les salles du Conseil qui est censé être mis à disposition chaque fois des instances. Je ne comprends pas pourquoi on nous dit qu'il n'y a pas d'enregistrement. Or, le matériel est là.

Madame la Vice-Présidente,

Concernant l'enregistreur qui est ici, il n'avait pas été lancé.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Mais il y a un enregistreur spécifique qui est connecté à tout le système qui est là...

Madame la Vice-Présidente,

Mais il n'est pas là. Il faut le retrouver.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Il est sûrement dans un bureau. Les câbles qui sont là sont faits pour cela.

Madame la Vice-Présidente,

Très bien. Il faut donc retrouver l'enregistreur.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Là le CTS est bien enregistré, j'espère ?

Madame Sonia ACHILLE

Oui, tout est enregistré. Aujourd'hui, nous avons trois enregistrements : sur portable, le petit enregistreur et la Visio que Monsieur PORTECOP a lancé ce matin.

Madame la Vice-Présidente,

Ce CTS normalement est bien enregistré.

Nous passons au point 2 concernant l'avis sur recrutement polaire.

2. Avis sur recrutement polaire

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée,

Vous avez été destinataire du document concernant ce point. Est-ce que vous pouvez me confirmer que vous avez été destinataire du document ce matin, Mesdames et Messieurs les membres du CTS ? Je vous ai déjà expliqué pourquoi ce matin. Je ne reprendrai pas les difficultés. Si vous le souhaitez, je vous laisse un moment pour pouvoir prendre connaissance du document puisqu'il y a un avis qui est requis.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Est-ce que je peux prendre la parole ?

Madame la Vice-Présidente,

Oui, Madame GUILLOU.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Je vous remercie. Le document en question c'est le document « Demande de publication de poste en date du 29 juin 2020 » ? C'est ce document ?

Madame Sonia ACHILLE

Oui, c'est bien cela. Tout à fait.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

J'ai une question, Madame la VP. Vous savez, le SNPTES, nous sommes une organisation syndicale qui met en avant le côté humain et les personnes. Quand vous positionnez ce type de point, puisqu'à priori, vous allez me dire si j'ai bien compris ou pas, sur ce poste aujourd'hui, il y a Monsieur ELOUIN. C'est bien ce Monsieur qui est sur le poste en question ?

Madame la Vice-Présidente,

Oui, tout à fait.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Si c'est bien le cas, pour le SNPTES, il est hors de question que finalement nous maltraitions les personnels quelles que soient les difficultés internes que rencontre l'établissement. Je demande instamment à l'ensemble des membres du SNPTES et des autres organisations syndicales à ne pas voter pour cet avis. Pour le SNPTES en tout cas, ce sera non.

Monsieur ELOUIN est là. J'ai presque envie de dire, heureusement qu'il est là puisque nous avons une RAF qui est défaillante actuellement puisqu'elle est en congés maladie. Cela veut bien dire que si nous n'avions pas de RAF adjoint aujourd'hui, ce CTS n'aurait pas pu se faire. Même s'il y a des difficultés en interne et je les connais puisque siégeant aussi en CT et ayant des retours des uns et des autres, je connais bien ce qui se passe aujourd'hui et depuis plusieurs semaines concernant les recrutements qui doivent pouvoir être effectués sur notre Pôle.

Néanmoins, pour le SNPTES, nous sommes contre ce positionnement sachant que nous avons déjà quelqu'un qui est déjà sur le poste. C'est ce que j'avais à dire.

Madame la Vice-Présidente,

Madame GUILLOU, il s'agit aujourd'hui de donner un avis conformément aux statuts qui prévoient cet avis. Cet avis aurait dû être donné préalablement mais la procédure n'a pas été suivie comme elle devrait l'être. Vous avez toute liberté de donner les avis que vous souhaitez.

Maintenant, il me revenait de vous apporter les informations nécessaires à votre positionnement. C'est le dossier que vous avez reçu. Je reprends. Si vous souhaitez quelques minutes ou un moment pour pouvoir prendre connaissance puisqu'effectivement, compte tenu de la situation les différents dossiers sont arrivés aujourd'hui, je vous laisse le temps et ensuite nous passerons à la partie vote.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Le SNPTES demande une suspension de séance pour ce sujet.

Madame la Vice-Présidente,

Vous demandez une suspension de séance.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Oui, pour étudier le document et pouvoir échanger avec les membres du SNPTES en l'occurrence sur ce point-là, Madame la VP.

Madame la Vice-Présidente,

Une suspension de séance de cinq minutes.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

D'un petit quart d'heure.

Madame la Vice-Présidente,

Il est déjà 10 heures 20, Madame GUILLOU. C'est vrai que nous avons commencé en retard. Une suspension de séance de dix minutes.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

D'accord. Coupons la poire en deux : dix minutes.

Madame la Vice-Présidente,

Nous reprenons à 10 heures 30.

(Suspension de séance à 10 heures 20)

(Reprise de la séance à 10 heures 30)

Madame la Vice-Présidente,

Nous reprenons la séance. Nous revenons sur le point concernant l'avis sur le recrutement polaire. Vous avez eu le temps de prendre connaissance des documents qui vous ont été transmis sur ce point.

Conformément à l'article 9 des statuts de l'UA, le vice-Président de Pôle émet un avis sur les affectations des personnels. J'ai émis un avis défavorable au recrutement qui concerne le RAF-adjoint motivé par un ensemble de faits que j'ai exposés dans un courrier que vous avez à votre disposition.

En outre, l'article 9 des statuts prévoit dans ce cas de figure, dans le cas où il y a un avis défavorable qui est émis par le vice-Président de Pôle, la consultation préalable des représentants du personnel. C'est en ce sens que ce point a été positionné au CTS qui devait se tenir le 12 octobre 2020 si mes souvenirs sont bons, qui a été reporté à aujourd'hui 23 novembre 2020.

Le point est positionné à l'ordre du jour. Je vous propose que nous passions au vote, si vous n'avez pas de question, concernant cet avis que j'ai émis, conformément aux statuts de l'Université des Antilles.

Monsieur THETIS, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Ma question va être très claire. Ce document c'est fait pour quoi ? On nous demande de nous positionner pour casser une décision qui a été prise par le Président conformément à la réglementation parce que les statuts stipulent bien que Madame la VP Pôle, vous avez avis à donner sur tout ce qui est recrutement des contractuels, concernant le personnel titulaire. Les statuts sont clairs mais notre carrière en tant que personnel titulaire n'est gérée sur le Pôle.

Madame la Vice-Présidente,

Quelle est votre question, Monsieur THETIS ?

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

La question est claire. On nous demande de donner notre avis là-dessus. Je constate qu'il y a déjà quelqu'un sur le support 4155P. Il y a déjà un personnel titulaire dessus et là on nous demande de donner un avis là-dessus. L'avis c'est pourquoi ? Sachant que la personne est déjà recrutée, la personne est déjà là. L'avis c'est pourquoi ?

Madame la Vice-Présidente,

Les choses sont très simples. L'article 9 des statuts de l'Université : « *Le vice-Président de Pôle a autorité sur les personnels du Pôle et émet un avis sur les affectations des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service dans les services et composantes du Pôle. Pour émettre un avis défavorable motivé – ce que j'ai fait – il consulte préalablement les représentants des personnels conformément à l'article 31 des présents statuts* ».

Je n'étais pas en capacité de consulter préalablement puisque je n'ai jamais été informée ni même consultée sur le recrutement qui a été effectué. Il n'en demeure pas moins que je dois consulter les représentants du personnel. Je consulte les représentants du personnel. C'est simplement cela.

Votre consultation est requise. Vous vous positionnez comme vous le souhaitez. Je serai encore plus claire. Ce qui est demandé c'est un vote concernant l'avis défavorable motivé que la vice-Présidente de Pôle a effectué. Pour votre information exhaustive, vous avez eu un dossier. Maintenant vous allez vous prononcer sur cet avis. C'est tout. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Un dossier que l'on n'a pas pu vraiment consulter puisque vous avez vu le temps imparti que l'on a sur des dossiers qui sont quand même cruciaux. Dans une partie de votre échange avec le Président, vous posez ma question : en quoi l'avis du CTS est-il indispensable ? Et maintenant, vous me demandez de statuer là-dessus. Je me pose des questions.

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur THETIS, il ne s'agit pas de ce point-là concernant cet avis dont vous parlez. Si on part sur ce principe, on ne pourra traiter aucun point aujourd'hui parce que pour tous les points et vous l'avez souligné au départ, Madame GUILLOU l'a souligné au départ, vous avez eu tous les documents aujourd'hui. Si on part sur cette base-là, on ne pourra statuer sur aucun point. Vous voyez ?

Je ne veux pas m'éterniser sur ce point. Je vous le dis très clairement. Je n'ai pas l'intention et je ne vais pas m'éterniser sur ce point. Ce que je demande simplement c'est que le vote soit réalisé. C'est tout.

Madame GUILLOU, vous avez demandé la parole.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Finalement, ce que demande la VP, c'est que l'on donne un avis sur l'avis défavorable de la VP Pôle. Pour le SNPTES nous sommes contre l'avis défavorable de la VP Pôle.

Madame la Vice-Présidente,

Madame GUILLOU, quand nous allons passer au vote. Nous en sommes encore aux questions et aux demandes de prise de parole. Est-ce qu'il y a une autre prise de parole ?

Monsieur VIGOUROUX.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU (visioconférence)

Sur le principe, j'avoue que recevoir des documents à 8 heures 50 pour une réunion à 9 heures, on ne devrait même pas tenir la réunion. Elle se tient. De toutes les façons c'est simple, ~~(inaudible)~~ raison oblige soit à s'abstenir soit à voter contre parce qu'on n'a pas le temps d'étudier le dossier.

Par ailleurs, vous demandez que l'on donne un avis sur l'avis défavorable que vous avez formulé vis-à-vis d'une nomination mais dans le dossier qui nous est donné, je vois des échanges de mails mais je ne vois pas précisément quel est le document qui nous fait refuser la nomination d'un collègue ?

Je trouve très gênant que l'on se retrouve dans cette situation où, d'une certaine façon, on nous demande de prendre position sur une éventuelle nomination d'un collègue qui, de toutes les façons, est déjà là. Outre tous les éléments qui sont mis en avant, c'est extrêmement gênant.

Est-ce que l'on pourrait savoir, dans les six documents concernant ce point, quel est précisément le document qui concerne l'avis que vous avez formulé. On voit des échanges de mails entre vous et le Président. Des mails que vous vous êtes adressés à l'un et à l'autre mais je ne vois pas le document précis qui est concerné par le vote.

Madame la Vice-Présidente,

Pour vous répondre, Monsieur VIGOUROUX, c'est le courrier au Président que j'ai fait le 26 août 2020 où j'é mets l'avis défavorable motivé avec l'exposé des motifs qui est exprimé en amont, dans le même courrier. C'est la pièce n°3, me dit Madame ACHILLE.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU (visioconférence)

Elles ne sont pas numérotées. C'est intitulé « ~~(inaudible)~~ Courrier de la VP-Pôle au Président de l'UA ». C'est bien cela ?

Madame Sonia ACHILLE

Oui, c'est bien ce document.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU

D'accord.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Pourquoi il y a du blanc partout ?

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Ce n'est pas censé être nominatif mais on sait bien de qui on parle.

Madame la Vice-Présidente,

Nous pouvons passer au vote.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Madame la VP, est-ce que vous pouvez reprendre le vote que l'on va devoir prendre, concernant le vote sur l'avis défavorable de la VP, s'il vous plait ? Que l'on soit sûr de ce que l'on va voter.

Madame la Vice-Présidente,

Je le dis à nouveau, une dernière fois.

« Le vice-Président de Pôle a autorité sur les personnels du Pôle et émet un avis sur les affectations des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service dans les services et composantes du Pôle - cet avis, je l'ai émis auprès du Président de l'Université - Pour émettre un avis défavorable motivé – ce qui est le cas concernant ce dossier - il consulte préalablement les représentants des personnels conformément à l'article 31 des présents statuts ».

J'ai émis un avis défavorable motivé. Je demande l'avis du CTS concernant l'avis défavorable motivé que j'ai émis. Nous allons passer au vote.

Approbation

Nombres de membres présents	6
Nombre de voix POUR	0
Nombre de voix CONTRE	5 (4 SNPTES et 1 FSU)
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	1 (UNSA)

Avis défavorable à la majorité des membres présents et représentés

Nous n'avons pas de vote pour Madame JEAN-BAPTISTE.

Nous allons demander à Monsieur ELOUIN de revenir pour pouvoir poursuivre les points.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

C'est donc un avis défavorable. Nous sommes bien d'accord, Madame ACHILLE ?

Madame Sonia ACHILLE

Tout à fait, Madame GUILLOU.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Je vous remercie.

(Monsieur Frédéric ELOUIN regagne son siège)

Madame la Vice-Présidente,

Nous allons poursuivre avec la campagne 2020/2021 BIATSS et enseignants.

Madame LOUSION et Monsieur ELOUIN, vous avez la parole.

3. Campagne 2020/2021 BIATSS et Enseignants

Madame Ingrid LOUSION, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique, expose à l'assemblée,

Nous allons commencer par le tableau récapitulatif « Renouvellement recrutement ». C'est le document imprimé avec les tableaux.

On commence par **les renouvellements du PUR.**

Le PUR demande le renouvellement d'un opérateur logistique et maintenance pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021 sur l'article 6-quinquies sur le support vacant. Le support est vacant depuis le 1^{er} novembre 2020. Ce support vacant a été proposé au concours pour la campagne des concours.

Le PUR demande le renouvellement d'un agent de catégorie C « Gestionnaire Vie culturelle » pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2021 sur l'article 6 septies sur ressources propres. La soutenabilité financière concernant ce renouvellement a été vérifiée le 20.11.2020 avec la Direction administrative et financière.

Le PUR demande le renouvellement d'un assistant BVE pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2021. Article 6 septies sur ressources propres. Soutenabilité vérifiée également.

Le PUR demande le renouvellement d'un opérateur logistique mis à la disposition de l'INSPE. Article 6 septies du 1^{er} janvier au 31 juillet 2021. Ressources propres. Soutenabilité financière de l'INSPE également.

Nous passons aux **renouvellements de la Fac de Droit.**

La Fac de Droit demande le renouvellement en catégorie C d'un agent administratif et d'enseignement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021 sur l'article 6 quinquies. Le support n°185-06R. Support vacant depuis le 1^{er} septembre 2020. Le titulaire est parti à la

retraite. Ce poste est également proposé au concours. Le Conseil de composante a émis un avis favorable le 29 octobre.

Nous passons aux **renouvellements de l'IUT.**

L'IUT demande le renouvellement d'un gestionnaire de scolarité (catégorie C) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Article 6 septies. Ressources propres. Le Conseil de composante a émis un avis favorable le 05 novembre 2020.

L'IUT demande le renouvellement d'un agent de Catégorie C, Gestionnaire de scolarité administrative pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Article 6 septies. Ressources propres également. Avis favorable du Conseil de composante le 05 novembre 2020.

L'IUT demande le renouvellement d'un agent de Catégorie B, Technicien d'information en insertion professionnelle du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Article 6 septies. Conseil de composante favorable le 05 novembre.

Nous passons aux **nouveaux recrutements concernant le DSI.**

Le DSI demande le recrutement d'un assistant ou d'une assistante administrative de Catégorie C pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021 sur l'article 6 septies.

Le DSI demande également de mettre à disposition un support SCSP. Sous réserve de Conseil de composante. A ce jour, le Conseil du DSI ne s'est pas réuni pour faire valider les différents recrutements.

Nous passons au Gestionnaire de scolarité Catégorie C demandé par le DSI également. Du 1^{er} janvier au 31 août 2021. Concernant cette demande de recrutement, le DSI fait une demande de SCSP également.

Le DSI demande le recrutement d'un catégorie B, Technicien de laboratoire du 1^{er} janvier au 31 août 2021. Le support est existant : le SCSP n°36. L'agent contractuel qui était en CDI est lauréat d'un concours et nommé le 1^{er} octobre 2020 vers une autre administration. Cette demande a déjà été envoyée courant octobre et est restée sans réponse.

Nous passons à la page 2.

Le PUR 972 demande le recrutement d'un agent de catégorie C du 1^{er} janvier au 31 août 2021 sur l'article 6 quinquies. Ce support est vacant suite à la mutation d'un agent vers une autre composante le 1^{er} janvier 2019. Ce poste a été demandé au concours pour l'année 2021.

Le PUR demande le recrutement d'un gestionnaire administratif de la Cellule CAP du 1^{er} janvier au 31 juin 2021 sur l'article 6 septies. Ressources propres. Soutenabilité financière vérifiée avec la Direction financière le 20 novembre.

Le PUR demande le recrutement d'un agent de catégorie B, Assistant des affaires institutionnelles du 1^{er} janvier 2021 au 31 juin 2021 sur l'article 6 septies Ressources propres. Soutenabilité financière de renouvellement vérifiée le 20 novembre 2020.

La LSH demande le recrutement d'un agent de Catégorie B, Technicien en gestion administrative pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021 sur l'article 6 quinquies. Le support est vacant. Retraite du titulaire depuis le 1^{er} septembre 2018. Cet agent sera mis à la disposition de la Cellule Innovation Pédagogique dans le cadre du fonctionnement de la plateforme E-Cursus.

La LSH demande également le recrutement d'un agent de catégorie A, chargé de projet du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021 sur l'article 6 quinquies également. Le support est vacant. Le titulaire est en disponibilité pour trois ans. L'agent est recruté pour répondre aux besoins urgents de la Formation continue. DAEU A et B et DU et pour la recherche de projets. Cet agent sera également chargé de la mise en place de l'Institut d'urbanisme de l'UFR.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*

Est-ce que je peux prendre la parole ?

Madame la Vice-Présidente,

Madame GUILLOU, Monsieur THETIS a demandé la parole.

Monsieur THETIS.

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

Je souhaite intervenir sur un petit point au niveau des nouveaux recrutements puisqu'il y a un nouveau recrutement qui ne figure pas dans la liste, c'est celui du SCD par rapport au départ à la retraite d'un agent. Il y a une demande qui a été adressée au service.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

Le SCD ne passe pas par le Pôle pour toutes les demandes.

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

Mais cela doit quand même remonter au CTS puisqu'on vient de voir tout à l'heure...

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

C'est-à-dire que les services centraux ont dû recevoir la demande mais nous n'avons pas eu de retour.

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

J'entends bien mais selon ce qui a été dit, il y a juste dix minutes, normalement, cela doit être instruit par le CTS.

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur THETIS, je vous réponds. Ce qui est instruit par le CTS, c'est ce qui concerne les composantes et services polaires. Le SCD est un service commun, cela ne passe pas par le CTS sauf si on me dit le contraire par les textes.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Normalement vous avez quand même autorité sur le personnel.

Madame la Vice-Présidente,

Non, sur le personnel polaire pas sur le personnel des services communs. C'est ce que disent les statuts. J'aurais bien voulu mais ce n'est pas ce que disent les statuts, Monsieur THETIS.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Au niveau du LSH, on dit que le poste est vacant : retraite du titulaire. Mais on constate que ce poste n'a pas été demandé au concours. Il me semble que l'on a eu un courrier du Président qui a été clair au début de l'année. Pourquoi encore une fois des postes qui sont libres ne sont pas présentés aux concours ? Pourquoi ce problème persiste encore ?

Or, nous avons eu un courrier en début d'année nous disant que les recrutements pour les contractuels sont quasiment terminés parce que nous avons un problème impérieux à ce niveau et je constate qu'au niveau des renouvellements et des recrutements, il y a beaucoup de contractuels dans la liste et la moitié des postes qui sont là ne sont pas aux concours.

Madame la Vice-Présidente,

Madame LOUISON va vous apporter les réponses techniques mais je comprends tout à fait ce que vous dites Monsieur THETIS. Nous avons déjà échangé sur ce point dans des CTS précédents et votre question est tout à fait pertinente et logique.

Sur le plan politique, gestion des ressources humaines, votre intervention est tout à fait légitime et je vous rejoins. Maintenant sur les aspects techniques, l'administration va vous apporter la réponse.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Concernant tous les postes pour les nouveaux recrutements et renouvellements, ils ont tous été mis aux concours (voir le prochain tableau) sauf pour deux postes de la LSH. Nous n'avons reçu aucune demande concernant la publication de postes aux concours pour les deux derniers postes que je viens de citer. Sinon, tous les autres postes sont mis aux concours. On va le voir dans un autre tableau qui est là.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Je signale juste que ces postes sont libres depuis deux ans. On entre dans la troisième année et ces postes ne sont jamais mis aux concours. Ce n'est pas normal qu'il y ait encore des postes qui restent autant de temps sans être mis aux concours. Vous avez mis que tous les postes ont été mis aux concours. On verra avec le tableau tout à l'heure.

Madame la Vice-Présidente,

Vous pouvez vous exprimer dans le vote.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Oui je m'exprime dans le vote mais on avait déjà discuté de certaines choses qui ne devaient pas réapparaître par rapport à certains postes. Il n'y a pas eu d'avis de la composante.

Madame la Vice-Présidente,

Dans le contexte actuel, Monsieur THETIS et dans ce contexte où la légitimité de la représentation politique polaire est mise à mal, je prends le parti de présenter toutes les demandes des composantes parce que vous savez, certaines demandes qui ont été même validées par les Conseils polaires n'ont pas été ensuite prises en compte et respectées par les instances de l'établissement.

Pour éviter d'avoir encore des polémiques, toutes les demandes sont positionnées. Il appartient ensuite aux instances, aux élus de se positionner, de manière j'ai envie de dire, tout à fait objective et sans justement se contredire, par les votes qu'ils réalisent au moment opportun.

Mais c'est un choix et nous avons encore discuté vendredi parce que nous sommes restés jusqu'à une heure tardive de la soirée à travailler sur ces dossiers avec l'administration. Comme je vous l'ai dit, c'est depuis le 18 que Monsieur ELOUIN est présent pour travailler sur les dossiers. C'est un choix, un parti pris, que de vous présenter l'ensemble des demandes et de vous démontrer ce qui nous revient des composantes et ce n'est pas faute de le leur dire. Mais voilà ce que l'on obtient.

Madame GUILLOU, vous avez demandé la parole.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Merci. Est-ce qu'il serait possible de prendre chaque élément proposé dans le tableau et de faire un vote pour chaque numéro, j'ai envie de dire. Sachant qu'il reste encore pour certaines composantes, des choses peut être inacceptables.

Est-ce que l'on peut faire un vote ligne par ligne ?

Madame la Vice-Présidente,

Est-ce que les autres élus souhaitent se positionner sur cette demande ?

Monsieur VIGOUROUX.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU

J'entends bien la demande de voter ligne par ligne mais de toutes les façons, on a un problème de fond. Même si on vote ligne par ligne, on a reçu les documents tellement tard qu'il est impossible de donner un avis éclairé. Honnêtement, je me vois incapable de donner un avis que ce soit ligne par ligne ou sur l'ensemble des tableaux, de ce qui nous est proposé puisqu'on a eu une toute petite heure pour examiner le tableau. On est dans une situation totalement ridicule.

Après j'entends les contraintes que vous avez eues, Madame la VP, vous l'avez expliqué en propos liminaires. Je conçois bien que tout le monde est tenu par des impératifs mais honnêtement, je ne vois pas très bien quel avis sérieux, un représentant pourrait donner que ce soit sur l'ensemble du tableau ou même ne serait-ce qu'une seule ligne du tableau.

Je ne vois pas très bien l'intérêt de dissocier les votes puisque, de toutes les façons, notre avis ne sera pas éclairé et en l'occurrence, au vu de la situation dans laquelle se déroule ce vote, j'appellerai plutôt à voter contre puisque de toutes les façons, cela ne bloque pas la marche de l'administration mais cela donne le signal qu'il y a un dysfonctionnement sévère dans le fonctionnement des instances qui est d'ailleurs pas uniquement ~~(inaudible)~~ celle-là mais de l'ensemble de l'établissement.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Je peux prendre la parole ?

Madame la Vice-Présidente,

Oui, allez-y.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Frédéric (VIGOUROUX), je suis tout à fait d'accord avec ce que tu exprimes, d'autant que cela fait des mois que l'on exprime la même chose mais au final, j'ai envie de dire, c'est toujours le même résultat. On donne un signal fort mais ce n'est pas pour cela que les choses changent et encore plus dans cette contrainte sanitaire.

Je serais plutôt d'avis de ce que j'ai demandé au nom du SNPTES sachant qu'il y a quand même des avis de Conseils de composante et on l'avait dit, à partir du moment où on a le retour des composantes et que c'est leur souhait, en l'occurrence, cela veut dire qu'ils ont quand même bien travaillé sur le sujet. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas voter sur des choses où il y a déjà un avis favorable.

Même si effectivement, tu l'as si bien dit, Frédéric (VIGOUROUX), systématiquement en CTS, on a toujours les documents au dernier moment. Si c'est deux jours avant, c'est le jour même mais le signal fort, on l'a déjà fait passer 14 000 fois, j'ai envie de dire, et ce n'est pas cela qui change quoi que ce soit.

Je serais quand même d'avis que l'on puisse voter ligne par ligne et surtout sur les lignes où il y a des avis favorables des composantes. Je maintiens pour le SNPTES une demande de vote, ligne par ligne.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Je reviens à la LSH. Ils ont envoyé leur relevé de décisions au 20 octobre. C'est moi qui ne l'ai pas noté concernant les deux derniers recrutements. Ces demandes de recrutement ont été validées en Conseil le 20 octobre.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Ingrid (LOUISON), tu disais que tu avais eu les retours le 20 octobre. Pour quelle composante ?

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

C'est en examinant les documents. La LSH a fait valider les deux derniers recrutements le 20 octobre.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

C'est passé par quoi ?

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Par le Conseil de composante.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

C'est ce qui n'a pas été mis dans le tableau ?

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

J'ai reçu les documents hier soir de la LSH.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

D'accord.

Madame la Vice-Présidente,

Vous voyez, nous aussi au niveau du Pôle, nous recevons les documents très tardivement mais il n'empêche que nous les traitons.

Je voudrais quand même simplement préciser qu'effectivement, vous avez toutes les informations qui vous ont permis de comprendre pourquoi vous avez reçu les documents du CTS aujourd'hui. Dans toutes les autres instances que ce soit du Pôle ou de l'établissement, les documents, pour certains, sont reçus très tardivement et même le jour-même. Cela continue toujours. Ce n'est pas simplement le CTS qui est concerné par cela mais toutes les instances de l'établissement et sur les deux pôles de cette Université. Je le déplore autant que vous.

Cela étant, pour le CTS, je retirerais le terme « systématiquement » envoyé le jour même parce que ce n'est pas vrai. Il y a des documents, surtout pour le CTS précédent, que nous avons pu transmettre dans des délais moins contraints. Nous sommes tous là pour faire des efforts, j'en suis consciente, mais ce qu'il faut comprendre également c'est que la volonté est de réaliser les mises en œuvre pour la transmission des documents dans les délais. Toutes les instances travaillent en ce sens, qu'elles soient au niveau du Pôle qu'au niveau de l'établissement.

J'espère également que lorsque vous recevez les documents sur table, dans les instances de l'établissement, vous faites remonter ces mêmes remarques.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

On fait remonter, ne vous inquiétez pas.

Madame la Vice-Présidente,

J'ai examiné les demandes des uns et des autres.

Je vais proposer de faire le vote par composante.

Monsieur THETIS.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Concernant le PUR, je ne pose même pas la question. Les avis ont tous été favorables pour les recrutements ?

Madame la Vice-Présidente,

Je vous confirme. Nous avons travaillé ensemble. Ma décision a été éclairée par le travail réalisé avec les services polaires dont l'encadrement qui est à notre disposition depuis le 18 novembre, sachant que ces dossiers avaient déjà été également vus avec Madame la RAF du PUM, avant son arrêt maladie, pour certains d'entre nous. Nous sommes dans un travail collégial et les propositions que j'ai validées ont été éclairées par l'encadrement polaire.

Nous allons passer au vote par composante.

Concernant le tableau de renouvellement pour le PUR 972.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Juste une petite seconde, pour que l'on puisse regarder les demandes par composante.

C'est pour cela que je demandais, ligne par ligne, c'est pour que l'on soit sûr de ce sur quoi on vote, Madame la VP.

Madame la Vice-Présidente,

Je vous accorde quelques minutes pour pouvoir regarder les tableaux.

Je pensais que vous aviez terminé avec les questions.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Non, ce n'est pas cela, Madame la VP, c'est qu'il y a deux tableaux qui sont liés. Il y a le tableau des renouvellements mais il y a aussi le tableau des créations.

Madame la Vice-Présidente,

Mais on va passer après à ce tableau.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Mais si on vote favorablement à un tableau et on voit après qu'il y a un problème, on sera encore en contradiction. Ces tableaux sont liés puisque, comme l'a expliqué tout à l'heure, Madame LOUISON, tous les postes qui ont été demandés en création sachant qu'il y a une partie des postes qui sont là qui n'ont pas été demandés pour être mis aux concours...

Madame la Vice-Présidente,

Mais là ce sont des nouveaux recrutements sur des supports des postes. Les créations n'ont rien à voir avec les...

(Brouhaha)

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Tu t'es trompé, c'est bien cela : publication de postes mis aux concours en relation avec les demandes de recrutement et renouvellement.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Ingrid (LOUISON), je n'entends pas ce que vous dites. Vous ne parlez pas dans les micros.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Monsieur THETIS disait que le tableau de publication de postes concernant les concours est lié au tableau des renouvellements vu qu'il y a des renouvellements sur postes vacants. Madame la VP, est-ce que l'on peut analyser le tableau des postes vacants à mettre aux concours ou est-ce que vous souhaitez d'abord que l'on vote sur ce tableau ?

Madame la Vice-Présidente,

Vous voulez dire, pour vous éclairer sur le vote ?

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

C'est lié. On aurait dû commencer par cela effectivement.

Madame la Vice-Présidente,

Ce que je peux vous dire c'est que nous avons vérifié. Vous pouvez dire effectivement, Monsieur ELOUIN, le travail qui a été fait de mise en adéquation des renouvellements qui ont été demandés, donc des dates de début et de fin de renouvellement et nous avons vérifié l'adéquation par rapport aux supports qui étaient mis aux concours, pour que ce soit cohérent, c'est-à-dire que s'il y a une demande de renouvellement qui est faite, qu'elle s'arrête à une date donnée qui permette de passer sur le recrutement lié aux concours. Vous voyez ? La prise de poste liée au concours.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Nous sommes d'accord Joël (THETIS) qu'une seule composante n'a pas fait remonter, si c'est ce que tu veux nous faire comprendre, les demandes de publication de postes aux concours. Il s'agit de la LSH. Pour ces deux postes, nous n'avons pas eu de demande de mise aux concours. Les supports sont vacants et restent vacants mais occupés par des non-titulaires uniquement.

Madame la Vice-Présidente,

Vous avez l'ensemble des éléments qui vous permettent de statuer sur le tableau des renouvellements et des recrutements des ANT.

Pouvons-nous passer au vote ?

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)

J'avais une question, maintenant que je vous entends....

Madame la Vice-Présidente,

C'est Madame JEAN-BAPTISTE qui parle ? Vous êtes revenue ?

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)

Oui, c'est Madame JEAN-BAPTISTE qui s'exprime. J'avais juste une question, peut-être qu'elle a déjà été abordée. Concernant le financement des contractuels et notamment du DSI. Qu'est-ce qui est prévu puisque je vois que les cases sont vides ? Ou est-ce que l'on peut tous se permettre de demander des recrutements de contractuels sans derrière le financement prévu ?

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Le DSI demande aux services centraux. Ce sont les services centraux qui gèrent l'attribution des SCSP. Là on a vu que le DSI demande ces recrutements sur support SCSP. Un argumentaire devra être fourni et la décision reviendra évidemment aux services centraux.

Madame la Vice-Présidente,

Madame JEAN-BAPTISTE.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES

Une dernière question. Je voulais savoir si le point envisagé concernant la masse salariale vacante pour le recrutement d'un technicien de laboratoire contractuel, si le Pôle avait envisagé – j'espère qu'il l'a fait – notamment de demander une véritable création de poste – ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on en parle – pour notamment les personnes qui étaient en CDI sur cette masse salariale ? Plutôt que de demander enfin une création de poste puisque c'est véritablement des emplois pérennes, il me semble qu'ils existent depuis plus de dix ans et je vois que l'on est toujours sur des recrutements sur de la masse salariale.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Lors de la campagne de recrutement, renouvellement et création, il est demandé à la composante de se positionner. Si la composante ne nous fait pas remonter des demandes de création dans ce sens, nous ne pouvons pas faire apparaître dans nos tableaux une demande de création.

La demande doit venir d'abord au niveau de la composante. La composante a demandé le recrutement sur un support SCSP 36 qui était occupé par un agent contractuel en CDI. L'agent ne fait plus partie de nos effectifs depuis le 1^{er} octobre 2020. La composante a demandé en renouvellement mais la composante avait déjà demandé ce renouvellement depuis le mois d'octobre. Nous n'avons pas eu de retours des services centraux. Elle a réitéré sa demande et

n'a pas demandé de création concernant un poste de technicien de laboratoire. Je n'ai pas reçu de demande de création pour cette composante.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES

On connaît bien notre positionnement en tant qu'organisation syndicale. Lorsqu'on voit des recrutements sur de la masse salariale depuis plus de 10 ans, alors qu'il n'y a absolument aucune demande de création de poste pour des personnes qui sont en CDI alors qu'on a quand même une vocation à avoir plutôt des postes de titulaires, cela nous interroge, cela nous interpelle. On ne trouve pas cela normal. Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'ailleurs, qu'on le dit.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Oui totalement. La demande doit partir de la composante.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES

J'espère que lors des dialogues de gestion qui ont été menés avec la vice-Présidente du Pôle, que cela a été abordé parce que cela fait déjà deux ou trois ans que nous voyons à chaque fois, des recrutements sur la masse salariale, même pour un remplacement de CDI alors que l'on pourrait avoir cette création de poste.

Madame la Vice-Présidente,

Nous allons pouvoir passer au vote concernant les renouvellements pour le PUR 972.

Approbation

Nombres de membres présents	7
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Avis favorable à la majorité des membres présents (5 SNPTES et 1 UNSA) moins 1 voix CONTRE (FSU)

Pour les renouvellements de la Faculté de Droit et d'Economie.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Sur le renouvellement de la FDE, j'ai qu'une seule ligne, c'est normal ?

Madame la Vice-Présidente,

Oui, c'est ce que l'on a vu. C'est ce qui a été dit.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

D'accord.

Madame la Vice-Présidente,

Approbation

Nombres de membres présents	7
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Avis favorable à la majorité des membres présents (5 SNPTES et 1 UNSA) moins 1 voix CONTRE (FSU)

Renouvellements IUT

Approbation

Nombres de membres présents	7
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Avis favorable à la majorité des membres présents (5 SNPTES et 1 UNSA) moins 1 voix CONTRE (FSU)

Nous passons aux nouveaux recrutements.

Nouveaux recrutements DSI.

Qui vote pour ?

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Je m'abstiens parce que...

Madame la Vice-Présidente,

Attendez. Vous allez vous abstenir après, Madame GUILLOU. Nous ne sommes pas encore arrivés à la partie abstention. Je vous demanderai d'attendre quand j'énonce la demande, s'il vous plait.

Qui vote pour ? TROIS (3) pour en présentiel. En distanciel, Madame GUILLOU ? Pas de réponse. Madame JEAN-BAPTISTE, pas de réponse. Monsieur VIGOUROUX ?

Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU (en visioconférence)

Contre.

Madame la Vice-Présidente,

Attendez. Je ne suis pas encore arrivée au contre.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU (en visioconférence)

D'accord.

Madame la Vice-Présidente,

Pas de réponse pour le pour. On est en hybride, il faut s'adapter aux nouveaux modes de fonctionnement.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Je peux savoir quelles sont les organisations syndicales qui ont voté contre, s'il vous plait ?

Madame la Vice-Présidente,

Madame GUILLOU, on va voir cela après. Je finis le vote.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Il faut que l'on sache.

Madame la Vice-Présidente,

Qui vote contre ? Personne ne vote contre ?

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Je pense que la FSU s'est déjà exprimée. Il a dit « contre ».

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur VIGOUROUX ? On l'a perdu.

Madame Sonia ACHILLE

Il a dit contre.

Madame la Vice-Présidente,

Non, c'est maintenant que je demande qui vote contre.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

On peut l'avoir perdu, il est en distanciel, Madame la VP.

Madame la Vice-Présidente,

Oui, mais je ne vais pas tenir compte du vote, Madame GUILLOU.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Il l'a quand même exprimé. Il a dit « contre ».

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur VIGOUROUX ne l'a pas dit au moment où je l'ai demandé. D'accord ?
Essayons de retrouver Monsieur VIGOUROUX. Laissez-moi mener ma séance, Madame
GUILLOU.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Oui, allez-y.

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur VIGOUROUX, nous sommes au niveau du contre.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU (en visioconférence)

Je vote contre. Je maintiens mon vote de tout à l'heure.

Madame la Vice-Présidente,

Très bien.

Maintenant, qui s'abstient ? Monsieur THETIS s'abstient. Madame GUILLOU s'abstient. Madame
JEAN-BAPTISTE ?

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)

Je m'abstiens.

Madame la Vice-Présidente,

Madame JEAN-BAPTISTE s'abstient.

Madame Sonia ACHILLE

Je récapitule :

TROIS (3) votes pour.

UN (1) contre.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Mais qui a voté pour, Madame ACHILLE ? Il faut dire les organisations syndicales.

Madame la Vice-Présidente,

Madame GUILLOU, vous aurez les réponses. Laissez le personnel s'exprimer.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Exprimez-vous, Madame ACHILLE.

Madame Sonia ACHILLE

Approbation

Nombres de membres présents	7
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	3

Avis favorable à la majorité des membres présents 3 voix Pour (2 SNPTES et 1 UNSA), moins 3 abstention (SNPTES) et 1 voix Contre (FSU).

Vous avez noté ?

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Oui, Madame ACHILLE. Merci.

Madame la Vice-Présidente,

Nous passons maintenant aux **nouveaux recrutements PUR 972.**

Approbation

Nombres de membres présents	7
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Avis favorable à la majorité des membres présents (5 SNPTES et 1 UNSA) moins 1 voix CONTRE (FSU)

Je vais demander aux trois personnes qui sont en distanciel d'énoncer leur vote, dont Madame GUILLOU. Vous dites soit pour, contre ou abstention. Je tiens compte des mains levées dans la salle. Pour le distanciel, je vous demande d'énoncer.

Nous passons maintenant aux **nouveaux recrutements de la LSH**

Approbation

Nombres de membres présents	7
Nombre de voix POUR	4
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0

Nombre d'abstention	2
---------------------	---

Avis favorable à la majorité des membres présents 4 voix Pour (3 SNPTES et 1 UNSA), 2 Abstention (SNPTES) et moins 1 voix CONTRE (FSU).

Nous y sommes arrivés. J'espère que ce sera plus rapide pour les autres tableaux, au niveau du vote. Je ne parle pas de la discussion puisque nous sommes là pour échanger. Mais au niveau du vote, j'espère que cette fois-là, c'est bien compris.

Madame Sonia ACHILLE

Excusez-moi, j'ai juste une question à Madame GUILLOU.
Vous avez noté le vote ?

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Oui. Pour le pour, je suppose que c'est TROIS (3) SNPTES et UN (1) UNSA. DEUX (1) abstentions SNPTES et UN (1) CONTRE FSU.

Madame Sonia ACHILLE

C'est bien cela. Merci.

Madame la Vice-Présidente,

Je laisse Monsieur ELOUIN et Madame LOUISON poursuivre.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Nous prenons le tableau campagne d'emploi publication d'emplois.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

J'ai juste une dernière question à Madame la VP concernant ce tableau puisque je vois que finalement, on ne parle pas du tout des postes enseignants-chercheurs. Ce n'est que sur des emplois BIATSS uniquement.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Gladys (GUILLOU), pour te répondre, nous sommes pour le moment à la campagne d'emplois des BIATSS. La campagne des enseignants-chercheurs n'est pas lancée au niveau des services centraux et après on passera à la campagne Second degré qui a déjà été lancée.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Mais pourquoi c'est avancé dans l'ordre du jour « BIATSS et enseignants-chercheurs ». Il faut enlever « enseignants-chercheurs » dans ces cas-là.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Il n'y a pas « enseignants-chercheurs ». C'est « BIATSS et enseignants ».

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Oui, si tu veux « enseignants ».

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

Oui, enseignants Second degré.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*

Mais je n'ai pas vu de tableau avec des éléments sur les enseignants. Il y a quelque chose sur les enseignants ?

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

Oui, l'INSPE a fait une demande de publication. Les tableaux sont là normalement.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*

Je n'ai pas reçu cela.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

Première campagne Second degré. Vous avez cela sur place, en présentiel ? Demande de transformation de poste de Lecteur.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*

Je n'ai pas ce document, cela n'a pas été envoyé.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

Madame ACHILLE te l'envoie tout de suite.

Madame la Vice-Présidente,

Vous m'accordez deux minutes.

(Brouhaha)

Monsieur Frédéric VIGOUROUX, *FSU (en visioconférence)*

Moi non plus, je n'ai pas reçu ce tableau.

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

Madame JEAN-BAPTISTE, est-ce que vous avez le document ?

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, *SNPTES (en visioconférence)*

Non.

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

Les trois personnes en distanciel ne l'ont pas.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

Je l'envoie tout de suite.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Nous attendons, Madame LOUISON.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Emploi ~~(in audible)~~ ITRF-AENES vacant. La Fac de Droit demande la publication d'un emploi 18-506R- AENES- BAP-J, Adjoint en gestion administrative. Nature du concours externe. Le support est vacant. Retraite du titulaire au 1^{er} septembre 2020. La Fac de Droit demande la transformation du poste AENES en ITRF. Conseil de composante favorable le 29 octobre 2020.

L'INSPE demande la publication d'un poste adjoint AENES 408-41T Secrétaire en externe. Le support est vacant. Mutation du titulaire le 1^{er} septembre 2020. Avis favorable du Conseil de l'INSPE.

Le Pôle demande la publication du poste 18-507F en catégorie C, Adjoint administratif agent d'accueil en interne. Mutation de l'agent depuis le 1^{er} septembre 2019. Le Pôle demande la transformation du poste AENES en poste ITRF.

Le Pôle demande la publication de l'emploi 261-14K de catégorie C, ITRF- BAP-G, Opérateur logistique et maintenance en interne. Retrait du titulaire depuis le 1^{er} novembre 2020.

Nous passons en catégorie B. J'ai fait par catégorie.

L'INSPE demande la publication d'un poste de catégorie B 550-56U, Technicien en gestion administrative en interne. Le support est vacant. Retraite du titulaire depuis le 1^{er} septembre 2020. Avis favorable du Conseil de l'INSPE.

Le DSI demande la publication du poste Gestionnaire financier et comptable 222-74L en catégorie B, BAP-J en externe. Mutation du titulaire depuis le 1^{er} septembre 2019 sous réserve de validation du Conseil de composante. Je rappelle que le Conseil de composante ne s'est pas réuni concernant cette publication d'emploi non plus.

Madame la Vice-Présidente,

Avez-vous des questions ?

Monsieur THETIS.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Encore une fois, je vois qu'il manque encore un poste.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Quel poste ?

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

A l'INSPE. Un poste de catégorie A.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*
Quel poste ?

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

Il y a une collègue qui est partie suite à une réussite de concours.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

Il y a un recrutement de prévu. Le concours a déjà eu lieu pour la catégorie A. Il arrive au 1^{er} décembre 2020. Le poste est pourvu.

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

C'est allé aussi vite ?

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*
Oui.

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

Parce que la collègue vient de partir.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*
Quelle collègue ?

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

Elle est partie à la rentrée.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*
Quelle rentrée ? Là ?

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

Oui.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

Non, je n'ai pas cette information. C'est une demande de détachement ou c'est moi qui me suis trompée ?

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

Elle a réussi un concours de CPE. Elle est partie.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*
Je vérifie mes dossiers.

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur VIGOUROUX, vous voulez prendre la parole ?

Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU (en visioconférence)

Oui, excusez-moi, je suis désolé, mais du fait de la date tardive de la convocation pour ce CTS et que nous avons commencé en retard, j'ai d'autres obligations qui sont supérieures en priorité, si je puis dire. Je suis obligé de vous abandonner maintenant.

Madame la Vice-Présidente,

C'est noté, Monsieur VIGOUROUX. Je vous souhaite une bonne fin de journée. Merci d'avoir été présent avec nous.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU (en visioconférence)

Je vous souhaite une bonne fin de séance et une bonne fin de journée aussi. Au revoir.

(Monsieur VIGOUROUX quitte la séance)

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

J'ai ré ouvert le tableau de l'INSPE. Peut-être que j'ai raté quelque chose. Je vérifie en profondeur pour ne pas me tromper, mais je n'ai que deux postes signés de la composante.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

D'accord. J'ai juste posé la question pour savoir.

Comme je l'ai signalé tout à l'heure, encore une fois, des postes qui sont vacants, qui ne sont pas signalés aux concours ou qui ne sont pas mis pour les mutations, ce n'est pas normal.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Si c'est le poste en question, c'est deux ans en détachement. J'ai l'arrêté devant moi. Tu me parles d'un poste d'ASI ?

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Oui.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

L'arrêté est devant moi. A compter du 1^{er} septembre 2020 et pour une durée de deux ans...

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

On n'entend pas ce qui se dit.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Joël THETIS a soulevé la question concernant l'INSPE, d'un poste qui n'est pas mis au concours. J'ai l'arrêté en question du poste qui n'est pas mis au concours : « A compter du 1^{er} septembre 2020 et pour une durée de deux ans, l'agent x, assistant du Ministère chargé de l'enseignement supérieur affecté à l'Université des Antilles est placé en position de détachement dans le corps des conseillers principaux d'éducation ». C'est l'arrêté du Ministère.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Pas de souci.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

En date du 18 août 2020. Le poste n'est pas vacant-vacant, il est occupé quand même par un contractuel jusqu'au 31 août 2020.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

A mon grand étonnement, encore une fois, ce n'est pas passé par la CPE. Mais il n'y a pas de problème.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Les services centraux se sont occupés de la demande de l'agent.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Oui, mais si on avait eu l'information, je n'aurais pas dit cela.

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur THETIS, vous savez vers qui vous retourner puisqu'il s'agit d'une instance de l'établissement. Vous pourrez faire remonter aux bonnes instances et aux personnes qui peuvent vous répondre.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Ce sera fait.

Madame la Vice-Présidente,

En tous les cas, pour le Pôle, nous vous avons répondu et nous ne pouvons pas aller plus loin sur ce dossier.

Nous avons pris le temps d'examiner, je vous propose que nous passions au vote.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Attendez, Madame la VP. On vote pour tout le tableau ?

Madame la Vice-Présidente,

Oui, on vote pour tout le tableau. J'ai dit que si nous avons terminé...

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

J'avais une autre question aussi concernant les transformations de postes.

Il y a des postes qui ont été demandés, des AENES qui sortent du Rectorat où on demande la transformation en ITRF.

Madame la Vice-Présidente,

Oui.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Est-ce que l'on a eu l'avis de la CPE AENES du Rectorat pour la transformation de ces postes ?

Madame Ingrid LOUISSON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

C'est le contraire. Une fois que tout sera validé au CTS, Conseil de Pôle et toutes les instances au niveau des services centraux, la DRH va faire sa demande au niveau du Rectorat. C'est ainsi que nous avons procédé l'année dernière, pour les trois postes vacants de la FDE et le Rectorat reviendra vers nous. C'est comme cela que nous avons procédé l'année dernière pour les trois postes.

Madame la Vice-Présidente,

Madame GUILLOU, vous souhaitez prendre la parole ?

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Oui, s'il vous plait.

Madame la Vice-Présidente,

Allez-y.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

On n'a que six lignes. Je demande un vote par ligne parce que j'ai des votes qui sont différents en fonction de la composante. Je demande à ce qu'il y ait un vote par ligne.

Madame la Vice-Présidente,

Bien. Je réponds favorablement à votre demande.

- **Poste n°1** 18506R AENES / FDE

Approbation

Nombres de membres présents	6
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Avis favorable à l'unanimité des membres présents (5 SNPTES et 1 UNSA)

- **Poste n°2** : 40841T ADJAENES / INSPE972

Approbation

Nombres de membres présents	6
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	0

Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Avis favorable à l'unanimité des membres présents (5 SNPTES et 1 UNSA)

- **Poste n°3** : 18507S AENES / Pôle972

Approbation

Nombres de membres présents	6
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Avis favorable à l'unanimité des membres présents (5 SNPTES et 1 UNSA)

- **Poste n°4** : 26114K ATRF / Pôle972

Approbation

Nombres de membres présents	6
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Avis favorable à l'unanimité des membres présents (5 SNPTES et 1 UNSA)

- **Poste n°5** : 55056U ITRF / INSPE

Approbation

Nombres de membres présents	6
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Avis favorable à l'unanimité des membres présents (5 SNPTES et 1 UNSA)

- **Poste n°6** : 22274L ITRF / DSI

Approbation

Nombres de membres présents	6
Nombre de voix POUR	1
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	5

Avis réputé donné, 1 voix Pour (SNPTES) et 5 Abstentions (4 SNPTES et 1 UNSA)

Très bien. Nous passons à la campagne suivante.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*
Madame ACHILLE, le pour c'est l'UNSA ? C'est bien cela ?

Madame Sonia ACHILLE
Non, pour c'est SNPTES.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*
A la ligne 6 ?

Madame Sonia ACHILLE
Oui. UN (1) pour. Zéro (0) contre et Abstentions : TROIS (3) SNPTES et UN (1) UNSA.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*
Cela fait QUATRE (4) SNPTES et UN (1) UNSA.

Madame la Vice-Présidente,
On continue.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*
Tableau n°3 : création d'emplois.
Campagne d'emplois 2020 : création emplois ITRF – AENES vacants.

L'INSPE demande la création d'un emploi de catégorie C ATRF BAP-G Opérateur logistique avec un concours en externe. En motif de création : disfonctionnement à l'accueil de l'INSPE depuis la rentrée 2019. Suite au redéploiement du poste 503-86Y vers le Pôle Martinique, Conseil de Pôle du 09 janvier 2019. Avis favorable du Conseil de l'INSPE.

L'IUT demande la création d'un poste de catégorie B en ITRF Technicienne en gestion administrative. La composante est en sous-effectif au niveau du personnel administratif. Pas de création de poste ayant accompagné la création des IUT de l'UA. Elargissement de l'offre de

formation sans poste supplémentaire. Avis favorable du Conseil de composante le 05 novembre.

L'IUT demande la création d'un poste de catégorie C, Adjoint en gestion administrative. Composante en sous-effectif du personnel. Pas de création de poste ayant accompagné la création des IUT de l'UA. Elargissement de l'offre de formation sans poste supplémentaire. Avis favorable du Conseil de composante le 05 novembre 2020.

Le PUR demande la création d'un poste de catégorie A, IGE pilotage de projets structurants afin de développer les grands projets et développer les relations partenariales dans le territoire et la Caraïbe, en Europe et développer la recherche de ressources financières.

Le Pôle demande la création d'un poste de catégorie B, Technicienne en gestion administrative des affaires institutionnelles et juridiques afin d'assurer la gestion administrative des instances du Pôle et assurer la veille juridique pour l'ensemble du Pôle.

Le Pôle demande la création d'un poste de catégorie B, Technicien en Hygiène et Sécurité afin de renforcer le service maintenance et logistique en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité du Pôle, de participer à la mise en place, l'animation et au suivi des missions opérationnelles en sécurité, sécurité incendie, vérifications périodiques règlementaires, gestion des déchets dangereux et diverses missions en prévention des risques.

Madame la Vice-Présidente,

Avez-vous des questions sur le tableau ?

Monsieur THETIS.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Juste pour la création des postes. Est-ce qu'au niveau de la DRH centrale, on a la possibilité de payer tous ces postes ?

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Nous sommes en campagne d'emplois. La DRH a fait remonter ces tableaux afin justement de permettre ou pas, la création de ces postes. C'est un recensement au niveau des composantes pour savoir ce qu'ils veulent créer et à leur niveau, ils vont décider ce qui peut être créé ou pas.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

D'accord. Je ne repose pas la question puisque vous m'avez déjà répondu, Madame la VP.

Tout est favorable.

Madame la Vice-Présidente,

D'autres questions ?

Madame JEAN-BAPTISTE.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES

Toujours dans le même sens que tout à l'heure, une fois de plus, je vois que n'apparaît toujours pas dans les demandes de création de postes sur le Pôle, la demande de création de postes de technicien de laboratoire pour permettre à nos collègues qui sont en situation quand même précaire depuis déjà une dizaine d'années si ce n'est pas 12 ou 13 ans, de façon à ce qu'ils puissent enfin accéder à des postes de titulaires et avoir une perspective de carrière comme tout un chacun.

Je déplore et on l'a déjà déploré l'an dernier, que n'apparaît pas une demande de création de poste de technicien de laboratoire sur le Pôle Martinique.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Madame JEAN-BAPTISTE, la composante ne nous a pas fait remonter de demande en ce sens. Nous ne pouvons pas nous substituer aux demandes de la composante.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES

C'est tout à fait normal, je dirais, dans la partie opérationnelle mais derrière cela relève de la politique RH du Pôle et là naturellement, en tant qu'organisation syndicale, on s'adresse aussi à la vice-Présidente du Pôle de façon à ce qu'elle puisse aussi, à ce moment-là, avoir cette discussion avec les composantes, pour leur dire : comment se fait-il que sur le Pôle Martinique, nous n'ayons pas de poste de technicien titulaire ?

Madame la Vice-Présidente,

N'est-ce pas, Madame JEAN-BAPTISTE. Bien entendu, Madame JEAN-BAPTISTE. Je vous reçois cinq sur cinq mais si vous saviez le nombre de fois où j'ai pris cette casquette de demander : comment se fait-il qu'il n'y ait pas tel ou tel poste dans telle ou telle composante où je n'ai eu que des fins de non-recevoir. Entendez bien et vous le savez très bien.

Je n'ai aucune difficulté pour cela parce qu'effectivement, c'est un poste qui doit être pérennisé, comme vous le dites. Je le redirai mais vous savez très bien que les demandes qui sont faites par le Pôle ne sont pas prises en compte quand elles arrivent au niveau des instances de l'établissement dont vous-mêmes, vous faites partie.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES

Tout à fait mais il y a aussi ce qui se passe en interne sur le Pôle avant que cela ne remonte au niveau de l'établissement. Mais nous-mêmes, sur le Pôle, il est quand même important que la composante puisse porter cette demande avec un argumentaire. C'est là où je vous disais qu'il était important que vous puissiez intervenir au niveau même du Pôle et des composantes pour que la composante puisse faire cette demande.

Madame la Vice-Présidente,

Madame JEAN-BAPTISTE, je vous ai entendue. La composante est sensibilisée depuis plus de trois ans sur le sujet. Lors du dernier dialogue de gestion, nous avons encore eu à parler de ce point. J'ai bien entendu ce que vous avez dit.

Nous allons pouvoir, s'il n'y a pas d'autres questions, passer au vote sur ce tableau.

Approbation

Nombres de membres présents	6
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Avis favorable à l'unanimité des membres présents pour l'ensemble du tableau (5 SNPTES et 1 UNSA).

Nous passons au tableau suivant.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

Nous passons au tableau « Recrutement polaire sur support vacant par la voie du détachement ».

Sur le support vacant 172-22 V catégorie B ITRF-BAP-J Gestionnaire administratif et financier. Nous avons un agent qui nous a fait part d'une demande de détachement. L'agent est actuellement mis à la disposition du Pôle 972 par l'IRD jusqu'au 31 décembre 2020. Cet agent mutualise ses missions avec le service comptable et financier du Pôle et la formation continue. Afin de poursuivre ses missions en Martinique, l'agent a formulé une demande de détachement pour 5 ans sur un support vacant du (inaudible) SUFC PUM. Le titulaire qui occupait ce poste est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2020.

Madame la Vice-Présidente,

Avez-vous des questions ?

Madame JEAN-BAPTISTE.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, *SNPTES (en visioconférence)*

Je ne comprends pas très bien la procédure, c'est-à-dire que le poste, si j'ai bien compris, est disponible à la mobilité. Il me semble qu'à ce moment-là, tout un chacun sur le Pôle Martinique aurait dû avoir cette information. Je ne suis pas sûre que cela relève de la compétence du CTS de se prononcer directement sur... A la limite que le poste soit mis à la mobilité, oui, mais en détachement. Parce que l'on peut très bien avoir aussi une mobilité interne sur ce poste.

Madame la Vice-Présidente,

On vous a entendu.

Madame LOUISON vous apporte une réponse.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

Madame JEAN-BAPTISTE, avant de mettre ce poste pour validation du CTS, nous avons demandé la procédure au niveau de la DRH1 qui nous a répondu clairement dans un mail vendredi que ce poste vacant peut être proposé en détachement à l'agent actuel qui occupe le poste.

Madame la Vice-Présidente,

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur THETIS.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Dans l'observation, il me semble que les agents qui avaient été mis à disposition par l'IRD parce que cet organe n'existe plus...

Madame la Vice-Présidente,

On ne va pas rentrer dans...

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Il faut bien rentrer là-dedans puisque lorsqu'ils sont arrivés, on nous a dit que ce sont des gens que l'on a enlevés de l'IRD puisque l'IRD n'existe plus et on les a mis à la disposition du Pôle.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Oui, ils sont toujours payés par l'IRD.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Ils sont toujours payés par l'IRD ?

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Oui.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Elle ne demande pas un détachement, elle demande quoi ? Une intégration ? Le poste qui est là, c'est bien un poste de titulaire.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Elle demande un détachement. D'abord le détachement (5 ans) et après interviendra la demande d'intégration c'est-à-dire que si elle arrive au 31 décembre 2020, elle est obligée de repartir sur ses missions en France.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)

En fait, c'est l'agent qui est encore en détachement sur le Pôle Martinique qui demande un détachement...

Madame la Vice-Présidente,

Madame JEAN-BAPTISTE a posé une question, Monsieur ELOUIN va répondre.

Monsieur Frédéric ELOUIN (Responsable Administratif et Financier Adjoint)

Madame JEAN-BAPTISTE, cette personne est mise à disposition par l'IRD et là elle demande son détachement.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES

D'accord. Je comprends.

Madame la Vice-Présidente,

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? *(Il n'y en a pas)*

Nous allons passer au vote.

Approbation

Nombres de membres présents	6
Nombre de voix POUR	5
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	1

Avis favorable à la majorité des membres présents 5 POUR (SNPTES), moins 1 abstention (UNSA)

Nous poursuivons la campagne.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Nous passons à la campagne des enseignants.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Attends Ingrid (LOUISON), comme j'ai téléchargé, il me faut le temps de récupérer le document. C'est lequel que l'on regarde : « Première campagne Second degré » ou « Transformation de postes » ?

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

On va d'abord faire « Première campagne Second degré » où il y a quatre postes de l'INSPE uniquement.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Comme je n'ai pas eu le temps de regarder, je demande cinq minutes pour prendre connaissance du document. On ne me répond pas, on ne m'entend pas ?

Madame la Vice-Présidente,

Je vous ai entendue, Madame GUILLOU. Les cinq minutes sont accordées.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

... transformation de poste de Lecteur. Observation : argumentaire détaillé reçu le 21/11.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Je n'ai pas joint l'argumentaire. J'ai synthétisé l'argumentaire. Si vous voulez, je vous l'envoie. Cela ne me dérange pas.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

C'est juste pour savoir. On avait demandé, lorsque ce type de poste...

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Le 21, c'était quand, Joël (THETIS) ?

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Le 21 c'est (inaudible).

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Je te demande juste.

(Rires au sein de l'assemblée)

Madame la Vice-Présidente,

C'était samedi, effectivement.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)

J'aurais quand même une question sur la première campagne de recrutement des enseignants du Second degré. Là on est dans la campagne de recrutement des enseignants du Second degré : savoir les postes qui seront mis en publication ou pas. Est-ce qu'il est normal que l'on traite de la demande de transformation de poste de PRAG en MCF à ce stade ?

Madame la Vice-Présidente Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN

Madame JEAN-BAPTISTE, réservez votre question, s'il vous plait. Nous n'avons pas encore énoncé la campagne. Nous attendons Madame GUILLOU mais je pense que les cinq minutes devraient être écoulées sous peu. J'ai demandé qu'on me prévienne...

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

C'est bon pour moi.

Madame la Vice-Présidente,

Nous allons énoncer la campagne, Mesdames et Messieurs de l'administration.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Première campagne de recrutement enseignants Second degré pour l'INSPE uniquement. Les autres composantes ne m'ont pas fait remonter de demandes puisqu'il y a une seconde campagne courant mars.

L'INSPE demande la publication du poste PRAG 513 en Espagnol. Date de prise de fonction au 1^{er} septembre 2021. Date du Conseil d'UFR le 05 octobre. Avis favorable du Conseil. Mutation de l'enseignant au 1^{er} septembre 2020 mais le poste est occupé actuellement par un contractuel du 1^{er} octobre 2020 au 31 juillet 2021.

L'INSPE demande aussi la publication de son poste PRAG 518 en Arts plastiques avec une prise de fonction au 1^{er} septembre 2021. Conseil de composante : favorable le 05 octobre 2020. Le Poste est vacant depuis le 1^{er} septembre 2020.

L'INSPE demande la transformation du poste PRAG 511 Education physique et sportive en MCF. Conseil de composante favorable le 05 octobre. L'INSPE demande la transformation du poste PRAG 512 Créole Lettres en poste MCF. Conseil de composante favorable le 05 octobre.

Madame la Vice-Présidente,

Madame JEAN-BAPTISTE vous avez une question sur cette campagne.
Vous pouvez la reprendre, s'il vous plait.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)

Je disais que là nous traitons de la campagne de publication des postes du Second degré. Dans cette campagne où on doit dire en effet si on est favorable ou pas à la publication des postes, je vois qu'apparaît une demande de transformation de poste. Je m'interrogeais si c'est à ce stade que l'on devait se prononcer sur ces transformations de postes ou est-ce que l'on ne devrait pas être plutôt dans la campagne à ce moment-là des enseignants-chercheurs, et est-ce que l'on ne devrait pas, si ce n'était pas le cas, tout simplement ~~(inaudible)~~ **enlever le poste** et faire apparaître uniquement les postes pour lesquels il est demandé une publication puisqu'il est évident que ce n'est pas un enseignant du secondaire que l'on va recruter sur un poste de MCF.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Concernant les demandes de transformation, j'ai bien demandé aux services centraux, il y a deux semaines, si on pouvait maintenir ces deux postes, concernant notre campagne de recrutement pour les enseignants second degré. Je n'ai pas eu de réponse.
Nous souhaitons quand même faire apparaître la demande de la composante et la traiter également même si ce ne sera pas pour la première campagne Second degré, ce sera pour la campagne enseignants-chercheurs quand elle sera publiée. En tous les cas, le CTS aura déjà donné un avis à ce sujet puisque les services centraux ne m'ont pas donné de réponse concernant cette demande d'apparition de deux postes en transformation pour l'INSPE.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)

Pour moi, dans la mesure où on est dans la campagne de recrutement et de publication des postes puisque ces deux postes pour l'instant, ne sont pas demandés en publication pour la campagne du second degré, pour moi, il faut l'écarter et après nous reviendrons, s'il le faut, lors de la campagne de recrutement des MCF sur ces deux postes.

Madame la Vice-Présidente,

Madame GUILLOU.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Je suis d'accord avec ce que dit Madame JEAN-BAPTISTE, même s'il y a ce souhait de faire apparaître les besoins faits par la composante. Effectivement, on n'est pas encore à ce stade-là où on doit faire apparaître les demandes de transformation. Je suis d'accord pour enlever cette partie-là et ne la traiter qu'au moment où la campagne demandera à ce que les demandes de transformation de postes apparaissent.

Madame la Vice-Présidente,

Je donne la parole à Monsieur ELOUIN sur ce point.

Monsieur Frédéric ELOUIN (*Responsable Administratif et Financier Adjoint*)

Conformément à vos requêtes, Mesdames, l'administration ne s'y oppose pas. Cela reste une remarque pertinente au demeurant.

Madame la Vice-Présidente,

Sur la base des discussions et de l'éclairage de l'administration, je vous propose que l'on se positionne sur les deux postes qui sont demandés à la publication et que l'on écarte les postes 3 et 4 qui concernent les demandes de transformation de postes PRAG en MCF.

Le vote va concerner **les postes n°1 et 2.**

Nous allons passer au vote.

Approbation

Nombres de membres présents	6
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Avis favorable à l'unanimité des membres présents (5 SNPTES et 1 UNSA).

Nous allons pouvoir terminer avec le dernier tableau.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

L'INSPE demande la transformation de son poste de Lecteur 437 en poste de Maître de langues étrangères. L'argumentaire a été fait par Monsieur TROADEC que j'ai reçu le 21. Cet argumentaire est disponible, je peux vous le transmettre par mail. J'ai un peu relevé les points qu'il avait mis. Les Maîtres de langues étrangères participent au contrôle des connaissances et aux examens. Ce n'est pas le cas des Lecteurs. La composante INSPE a besoin d'un formateur en langues vivantes étrangères qui assure à la fois les TD et les évaluations correspondantes. Pour cette raison, le Conseil de l'Institut de l'INSPE demande la transformation d'un emploi de Lecteur en emploi de Maître de langues étrangères.

Je peux vous transférer l'argumentaire plus détaillé reçu de Monsieur TROADEC le 21.

Madame la Vice-Présidente,
Avez-vous des questions ?
Madame GUILLOU.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Dans l'argumentaire, il est bien précisé que le Conseil de l'Institut a demandé cette transformation. Il y a eu un vote du Conseil de l'INSPE ?

Madame Ingrid LOUISSON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Oui, cela a été voté en même temps que la campagne Second degré le 05 octobre 2020.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

D'accord. Merci.

Madame la Vice-Présidente,

Nous allons passer au vote, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole.

Nous passons au vote.

Approbation

Nombres de membres présents	6
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Avis favorable à l'unanimité des membres présents (5 SNPTES et 1 UNSA).

Je vous remercie. Nous en avons terminé, sauf erreur de ma part, avec la campagne d'emplois. Nous allons passer au point concernant la prime de vie chère pour les agents contractuels en CDI votée au CA du 28 novembre 2018. Point demandé par Madame GUILLOU du SNPTES.

Madame GUILLOU, nous vous écoutons.

4. **Prime de vie chère pour les agents contractuels en CDI voté au CA du 28/11/2018 non appliquée à ce jour**

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence) expose à l'assemblée,

Effectivement, nous avons constaté sur plusieurs cas qui ont des contrats à durée indéterminée que ces personnes ne perçoivent pas la prime de vie chère. Or, nous savons que depuis 2018, il y a une délibération du CA qui a voté la politique de recrutement des personnels ~~(inaudible)~~ **ANT** et qui enrobait justement cette partie-là, de prime de vie chère.

Pour nous, il est quand même essentiel qu'il y ait un équilibre entre les personnes titulaires et les personnels contractuels et à partir du moment où le CA a entériné cette application, pour

nous, on trouve un petit peu anormal que jusqu'à aujourd'hui, on retrouve encore des collègues qui soient en CDI et peut-être en CDD puisqu'il me semble que jusqu'à l'année dernière, il y avait encore des personnes en contrat à durée déterminée qui ne percevaient pas cette prime de vie chère.

Je voudrais avoir une confirmation de cela. Monsieur ELOUIN, est-ce que vous me confirmez que, pour tous ceux qui sont en CDD, la prime de vie chère a été validée ou est actée et payée, sachant que pour les CDI on reste encore avec des personnes qui ne touchent pas cette prime de vie chère ?

Je vais terminer par cela. Il faut vraiment suivre ce dossier. Cela veut dire que quelque part, il faut faire remonter l'information auprès du service RH et demander le pourquoi de cette non-application à ce jour de cette prime de vie chère pour les personnels CDI et peut-être même pour les CDD.

Madame la vice-Présidente,
Monsieur ELOUIN, je vous laisse la parole.

Monsieur Frédéric ELOUIN (*Responsable Administratif et Financier Adjoint*)
Madame GUILLOU, je confirme vos propos. Il s'agit de s'assurer qu'il y a une régularisation pour ces agents au niveau du service RH. Chose que je ferai sous peu.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*
D'accord.

Madame la vice-Présidente,
Sur ce point, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole puisque la réponse a été apportée ?

Monsieur THETIS.

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*
Le document se serait bien qu'il soit anonymé au niveau des personnes qui perçoivent.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*
Tu parles de quel document ?

Madame la vice-Présidente,
C'est votre courrier, Madame GUILLOU, que vous avez transmis à Madame ELIE-MARIUS le 09 septembre 2020. Monsieur THETIS fait remarquer fort justement qu'il est important d'anonymiser les documents. Effectivement, c'est un point qu'il faut mettre en œuvre. On ne rappellera pas encore les circonstances...

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

C'est juste pour signaler, pour rappeler ce point.

Madame la Vice-Présidente,

Tout à fait. Si nous avons fini avec ce point puisqu'il n'y a pas de vote à ce niveau-là. Je propose que nous passions au point concernant la demande d'intégration dans le corps des ITRF d'un agent. Ce point a été également demandé par Madame GUILLOU.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

Madame la VP, avant d'enchaîner. Pourquoi on ne vote pas puisque l'on demande à ce qu'il y ait une application de prime de vie chère ?

Madame la Vice-Présidente,

Oui, on peut voter, il n'y a pas de difficulté pour voter mais j'avais compris, suite à la réponse de Monsieur ELOUIN, que la régularisation soit faite de manière administrative. Mais si vous souhaitez qu'il y ait un vote, énoncez-moi votre proposition à mettre au vote et je l'analyse. Il n'y a pas de difficulté.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

La proposition concernant la prime de vie chère c'est qu'il y ait une application effective de cette prime de vie chère non seulement pour les personnels en contrat à durée indéterminée mais aussi pour ceux qui sont en CDD, sachant que, comme je vous l'ai dit précédemment, il y aurait des particularismes dans certaines composantes qui elles font le nécessaire pour que leurs CDD puissent percevoir leur prime de vie chère et dans certaines composantes, non.

Sachant qu'il y a cette politique de recrutement des ANT votés en 2018 qui, finalement, valide la mise en place de la prime de vie chère. Je demande le vote sur l'application de la prime de vie chère pour l'ensemble des contractuels de l'établissement qu'ils soient en CDI ou en CDD.

Madame la Vice-Présidente,

Très bien. C'est entendu.

Monsieur THETIS.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Je rajouterai, est-ce qu'il serait possible que le CTS envoie ces documents au CT pour information ? Au CT, on va pouvoir aussi dire au Président : comment se fait-il que depuis 2018 les rémunérations n'ont pas été appliquées pour ce type de personnel ?

Madame la Vice-Présidente,

Oui, tout à fait. Ce qui est évoqué et voté au CTS arrive au niveau du CT.

Nous allons passer au vote concernant la **demande d'application de la prime de vie chère à l'ensemble des contractuels.**

Approbation

Nombres de membres présents	6
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La demande d'application effective de la prime est approuvée à l'unanimité des membres présents (5 SNPTES et 1 UNSA).

Nous passons au point suivant : demande d'intégration dans le corps des ITRF d'un agent. Là aussi, même remarque, j'anticipe Monsieur THETIS, le document aurait dû être anonymé. C'est à prendre en compte.

Madame GUILLOU, nous vous écoutons.

5. Demande d'intégration dans le corps des ITRF d'un agent

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence) expose à l'assemblée,
Effectivement, cette demande d'intégration d'un agent dans le corps des ITRF...

Madame la Vice-Présidente,

Madame GUILLOU, excusez-moi de vous interrompre mais dans la mesure où le document aurait dû être anonymé, je souhaiterais que dans le cadre de votre intervention, vous ne prononciez pas le nom de l'agent à nouveau.

Madame Gladys GUILLOU, SNPTES (en visioconférence)

D'accord. C'est simplement une intégration pour l'agent en question, dont tout le monde a le nom maintenant puisque de toutes les manières, le document n'a pas été anonymé, qui relève d'un certain nombre d'années. Il faut savoir qu'il y a un an et demi, il y a eu une CPE AENES qui a répondu favorablement à cette demande.

Il est normal qu'il y ait un suivi au niveau du Pôle puisque l'agent est sur le Pôle Martinique même si l'agent en question travaille à la DSIN. Il est normal qu'à un moment donné, il y ait un suivi au niveau polaire sur cette demande et que l'on finisse par entériner la demande favorable qui avait été faite, il y a un an et demi, sur cette demande.

Madame la Vice-Présidente,

Je vais laisser l'administration répondre parce que je crois que nous sommes dans le même cas de figure que précédemment.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Concernant ce dossier, Gladys (*GUILLOU*), la CPE a émis un avis que le Pôle n'avait pas. J'ai eu l'avis dans les documents joints. Le Pôle ne s'est pas engagé à mettre à disposition un support ITRF pour cette demande. Les négociations se sont faites hors Pôle.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*

Mais j'avais quand même alerté Madame la RAF, il y a déjà un moment. Sachant qu'elle était « hors service » par rapport à son congé maladie, j'en ai informé Monsieur ELOUIN puisqu'il faut faire avancer ce dossier et je compte vraiment sur le service RH du Pôle pour faire le nécessaire avec évidemment l'ensemble des parties de façon à ce qu'au final, il y ait cette demande qui soit prise en compte.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

Oui, le service RH fera le nécessaire quand nous aurons des éléments consolidés mais je tiens quand même à rappeler que le Pôle Martinique n'a pas voté non plus la mise à disposition d'un support ITRF pour l'intégration de cet agent. Les négociations ont été faites hors Pôle Martinique. Il aurait fallu que l'on ait un dossier plus consolidé. Je ferai le point avec Monsieur ELOUIN mais en tout état de cause, nous n'avons pas mis à disposition ni nous n'avons pas voté non plus, cette décision au niveau du Pôle.

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

Ce n'est pas une intégration qui est demandée, c'est une transformation du poste AENES en ITRF.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

Non, ce n'est pas cela qui est demandé.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*

Si. Je reprends. La demande de transformation, d'après ce qui m'avait été dit, ne pourrait se faire s'il y avait quelqu'un sur le poste. C'est le cas. La personne en question est sur le poste. On ne peut pas transformer le poste. Par contre, la demande d'intégration peut se faire, comme tout autre demande d'intégration. C'est une demande qui devra passer aussi en CPE ITRF sachant qu'elle est déjà préalablement passée, il y a un an et demi au niveau de la CPE AENES puisque la personne en question est AENES à ce jour.

Madame la Vice-Présidente,

Je vais vous répondre également, comme tout à l'heure, qu'il s'agit d'un personnel des services communs. Ce n'est pas un personnel du Pôle. S'il doit y avoir un support mis à disposition c'est un support de l'établissement.

Le point sera fait pour vous apporter les réponses idoines. Par rapport à cette demande de mise à l'ordre du jour que vous avez faite, nous avons entendu vos interrogations, vos demandes. Elles ont été prises en compte. L'administration polaire vous apportera une réponse conformément aux échanges que nous avons aujourd'hui et à ce que je suis en train de vous énoncer également.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur ce point ?

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)

J'aimerais juste quand même apporter une précision. Pour être présente en CPE, lors de la CPE où on a débattu du cas justement de l'intégration de cette personne dans le corps des ITRF, il y avait bien un représentant du Pôle. La RAF de Pôle était bien présente. Elle avait l'air d'être très au fait de ce dossier, ce qui a d'ailleurs permis de donner un avis favorable. Il ne nous a pas semblé, au moment des discussions que le Pôle était totalement étranger ou ne connaissait pas bien ce dossier.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Madame JEAN-BAPTISTE, pour répondre à votre interrogation. Le Pôle a pris connaissance du dossier en l'absence de Madame ELIE-MARIUS mais le Pôle ne s'est pas engagé non plus à mettre à disposition un support ITRF pour cette demande d'intégration.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)

Je ne me permettrai pas de dire ce que le Pôle a dit ou pas, ce que je veux dire c'est que le Pôle en tout cas, lorsque les décisions et les débats ont été menés, était parfaitement au courant. Qui représentait le Pôle à l'époque, peu importe. C'était pour apporter cette précision pour que l'on n'ait pas l'impression que les choses se sont faites comme cela, en catimini quelque part. Le Pôle était bien représenté pas par la même personne qui **est** présente maintenant mais en tout cas, le Pôle était bien présent et avait bien défendu ce dossier.

Madame Ingrid LOUISON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Entendu.

Madame la Vice-Présidente,

Il n'empêche que nous sommes sur un personnel des services communs qui est sur le Pôle Martinique mais qui ne peut pas être pris en compte dans la masse salariale du Pôle. Nous avons eu déjà un certain nombre d'exemples où nous avons eu des besoins en support de postes qui ont été repris par l'administration sur le principe qu'ils étaient dans un service commun ou transversal alors que les besoins étaient avérés et que c'étaient des postes qui avaient été mis à disposition à un moment donné d'un service commun par une composante polaire. Je maintiens ce que j'ai dit concernant le support de poste ITRF qui ne peut pas provenir du Pôle universitaire.

D'autre part, j'ai bien entendu ce que vous avez dit, Madame JEAN-BAPTISTE, mais il faut toujours avoir l'argumentaire contradictoire. Madame la RAF du Pôle devrait reprendre normalement le 1^{er} décembre et à ce moment-là, nous aurons l'exhaustivité des éléments. Votre réponse aujourd'hui et la sienne quand elle sera présente pour avancer sur ce dossier.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)

Je voulais juste apporter une précision. Je n'ai jamais dit pour autant en effet, que c'était au Pôle Martinique de trouver un poste à ce moment-là pour régler la situation. De ce côté-là, je vous rejoins pleinement. C'était juste une précision que j'avais à apporter.

Madame la Vice-Présidente,

C'est ce que je vous dis aussi et je vous dis aussi que Madame la RAF du Pôle effectivement pourra expliquer très clairement ce qu'elle a défendu, pourquoi elle l'a défendu et comment elle l'a défendu.

Nous allons pouvoir passer à la question diverse puisque nous avons épuisé l'ordre du jour. Monsieur THETIS a posé une question diverse concernant des renseignements qu'il souhaite avoir concernant la vie du Pôle depuis la deuxième phase de confinement. Est-ce que vous pouvez préciser votre demande, Monsieur THETIS ?

6. Questions diverses

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Je voulais savoir quelle était l'organisation sur le Pôle puisque depuis trois semaines, nous sommes passés à une deuxième phase de confinement en Martinique. Je souhaiterais savoir quelle est l'organisation du Pôle parce qu'on a des appels d'un peu partout qui nous reviennent surtout à la bibliothèque, sachant qu'on n'a pas d'accueil au niveau du PUR ou il y a des jours spécifiques où il y a du monde qui peut répondre au standard. Les appels nous reviennent au niveau de la bibliothèque, service qui est ouvert du lundi au vendredi.

On se trouve un peu dans l'incapacité de donner quelle que soit l'information où diriger les appelants pour leur dire ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire, qui est là, qui n'est pas là, quand est-ce qu'ils sont là, quand est-ce qu'ils ne sont pas là. Nous n'avons aucune information, aucune vision des services qui sont là, les jours où ils sont là. Je souhaiterais avoir une précision là-dessus afin de pouvoir dire aux collègues qui se trouvent à l'accueil de la bibliothèque auprès de qui ils doivent se renseigner.

Madame la Vice-Présidente,

Vous voulez ajouter quelque chose, Madame PANZOU ?

Madame Chantal PANZOU, SNPTES

Nous avons eu un problème aussi avec le courrier. Ne sachant pas que le Pôle est fermé, le courrier n'a pas pu arriver à la bibliothèque.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Pas qu'à la bibliothèque. Le courrier n'a pas pu vraiment être distribué sur le Pôle pour la simple et bonne raison qu'il n'y a pas d'agent au niveau de l'accueil pour ouvrir la barrière pour le facteur. Le facteur a une tournée qui est précise et réglée. Il arrive, personne ne peut lui ouvrir

la barrière, il repart avec le courrier. On a le courrier deux, trois, quatre jours après. S'il y a des urgences dans les courriers.

On souhaiterait juste avoir une précision sur l'organisation du Pôle. Comment on doit prévenir nos fournisseurs ? Comment on doit faire pour répondre à ces gens ?

Madame la Vice-Présidente,

Je vais laisser l'administration répondre mais en préambule, je vous rappelle que nous n'avons pas de responsable d'encadrement sur le Pôle depuis le 23 septembre 2020, que nous avons à nouveau un personnel qui est opérationnel depuis le 18 novembre 2020, soit une période de deux mois sans personnel d'encadrement. C'est dans ce contexte que je vais laisser la parole à l'administration donc à Monsieur ELOUIN pour vous répondre sur ce point.

Monsieur Frédéric ELOUIN (*Responsable Administratif et Financier Adjoint*)

Je comprends bien pour votre requête. Pour information, nous sommes encore en confinement sur le département de la Martinique. Je rappelle que la règle c'est le confinement. Ce n'est pas nous qui l'avons décidé mais ce sont des instructions qui nous viennent de la Direction Générale de l'enseignement supérieur. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de participer à une visioconférence avec la Directrice qui n'a eu cesse de rappeler que la règle était le confinement.

Toutefois, il faut savoir qu'au niveau du PUR, il y a, j'ai envie de dire, du présentiel qui reste assuré, mais de manière très partielle pour respecter la règle qui est le confinement. Il y a deux jours par semaine où il y a du présentiel sur le Pôle, en l'occurrence, sauf si je me trompe, le mardi et le jeudi. Par rapport à cela, je pense que vous pourrez peut-être mieux organiser vos services.

Mais je rappelle que cela ne vient pas du Pôle, cela reste des consignes qui viennent du national et je le rappelle, je me répète, la règle c'est le confinement.

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur THETIS reprend la parole et ensuite Madame GUILLOU.

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

Sauf pour certains services. On nous a quand même imposé d'avoir une ouverture avec le personnel présent sur le Pôle, dont la bibliothèque. On est tenus d'assurer l'ouverture. Nos services continuent à fonctionner. Les courriers continuent à arriver. C'était juste pour avoir une précision et préciser au facteur que dorénavant, au lieu de venir pendant toute la semaine, de ramener le courrier que le mardi et le jeudi pour trouver quelqu'un qui lui ouvrira la barrière.

Est-ce que le personnel qui est présent le mardi et le jeudi, est-ce une présence continue ou une présence avec des horaires réduits ? Il faut que l'on soit informé de cela aussi. Il faut que l'on ait toutes ces informations pour savoir comment on s'organise.

Madame la Vice-Présidente,

Madame GUILLOU, vous aviez demandé la parole également.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*

C'est un petit peu dans la même logique que ce qu'a dit Monsieur THETIS à savoir finalement quels sont les horaires d'ouverture les mardis et jeudis pour le PUR ?

Madame la Vice-Présidente,
Monsieur ELOUIN.

Monsieur Frédéric ELOUIN (*Responsable Administratif et Financier Adjoint*)

Le personnel est présent de 7 heures à 14 heures les mardis et jeudis.

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

Monsieur ELOUIN, excusez-moi, est-ce qu'il serait possible que l'on puisse avoir un mail officiel pour donner l'organisation afin que les services puissent s'organiser à l'issue de ce mail ?

Monsieur Frédéric ELOUIN (*Responsable Administratif et Financier Adjoint*)

On fera en sorte qu'un courrier soit transmis aux différents services mais comme j'aime à le répéter, je comprends très bien que ce contexte impacte le bon fonctionnement du service mais on ne peut pas s'attendre à ce qu'un service fonctionne normalement en période de confinement. Souffrez qu'il y ait des dysfonctionnements. Je vous invite à faire avec les périodes dont je vous ai parlé à savoir les mardis et jeudis de 7 heures à 14 heures. Mais j'entends bien votre requête et on fera en sorte qu'un courriel soit transmis aux différentes composantes entre autres et notamment la BU.

Monsieur Joël THETIS, *SNPTES*

Et s'il est possible d'avoir ces informations des autres services. S'il est possible qu'ils nous transmettent aussi leurs heures de présence au niveau du PUR. Que l'on puisse savoir au moins cela parce que je vous donne un exemple très simple : appel de la sous-Préfecture du Doubs qui cherche à avoir la Faculté de Droit. Impossible de joindre quelqu'un à la Faculté de Droit. Elle a épluché tout le site du Pôle Martinique pour essayer d'avoir quelqu'un. C'est la bibliothèque qu'elle a eue et qui a donné l'information que la Fac est fermée. Il n'y avait personne.

En fin de compte, il faut juste centraliser les données des services pour les transmettre pour savoir parce que l'on se retrouve à la bibliothèque en tant que standard de l'Université.

Madame la Vice-Présidente,

Nous comprenons. Je donne la parole à Madame LOUISON par rapport à un échange concerté entre Madame LOUISON et Monsieur ELOUIN.

Madame Ingrid LOUISON, *Service Ressources Humaines du Pôle Martinique*

Je voulais aussi préciser que les demandes de recensement concernant le personnel en présentiel pour toutes les composantes confondues ont été demandées par Monsieur le Président à transmettre directement à Madame la DRH adjointe. Le Pôle n'était pas forcément

concerné. J'ai repris la main pour le personnel du PUR mais pour les composantes, le recensement des demandes était à envoyer au niveau de la Direction des Ressources humaines.

Nous n'avons pas plus de visibilité que cela pour le moment. Mais concernant le Pôle, nous pourrons donner nos plages horaires, nos jours de présence, sans problème.

Madame la Vice-Présidente,

Il faut savoir que le recensement n'a pas été mis en œuvre de la même façon pour la première période de confinement et pour la deuxième période de confinement. La première période de confinement a vu les demandes et les retours traités par le Pôle puis être transmis à l'administration. Pour la deuxième période de confinement, les demandes sont parties directement des services centraux vers les composantes.

Mais nous entendons bien et effectivement, s'il y a une administration de proximité, c'est qu'elle a une raison d'être et celle-là, c'est presque l'une des plus minimales par rapport à toutes les autres. Nous l'entendons bien et l'administration fera le nécessaire, et je le demande, pour qu'au-delà même de l'organisation des services universitaires polaires, qu'il y ait un recensement qui soit réalisé pour toutes les composantes et services du Pôle qu'elle soit polaire, transversale ou relative aux services communs.

Monsieur Joël THETIS, SNPTES

Si c'est possible même pour les astreintes. Je signale qu'on reçoit aussi du public. En recevant du public, on a un problème d'eau, il faut que l'on sache qui on doit contacter. En règle normale, on envoie un mail à Linda. On sait qu'elle est là, elle va répondre. Mais si cela arrive le jour où elle n'est pas en présentiel...

Madame Ingrid LOUISSON, Service Ressources Humaines du Pôle Martinique

Elle viendra, on est en télétravail.

Madame la Vice-Présidente,

Il faut bien comprendre que lorsque les personnes ne sont pas sur le site, elles sont en distanciel. Elles sont dans leurs horaires de travail, je dirais, normaux en distanciel et en présentiel, aménagés puisqu'on a aménagé en journée continue quand c'est en présentiel, de 7 heures à 14 heures.

Mais vos demandes ont bien été entendues et je demande à ce que le dossier soit instruit et que les demandes soient apportées.

Monsieur ELOUIN.

Monsieur Frédéric ELOUIN (Responsable Administratif et Financier Adjoint)

Je voudrais rappeler également, et Madame la VP l'a souligné, que le personnel qui est en télétravail se doit d'être joignable. J'entends bien lorsque vous me dites que certaines personnes n'arrivent pas à joindre certaines composantes mais il faut savoir que les

composantes, bien que, je le répète, le télétravail reste la règle mais on se doit d'être joignable. J'ai du mal à percevoir le fait qu'effectivement on n'arrive pas à joindre certaines composantes sous le motif suivant c'est qu'ils soient en télétravail, qu'il y ait le confinement.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*

Est-ce que je peux intervenir ?

Madame la Vice-Présidente,

Allez-y, Madame GUILLOU.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*

Je voudrais avoir une précision par rapport à ce que vous avez dit. Est-ce que juridiquement, des personnes qui n'ont pas de portable professionnel, on peut les appeler sur leur portable personnel parce qu'il me semble qu'il y a une difficulté à ce niveau-là ?

L'ensemble des personnels qui travaillent dans cet établissement et notamment sur le Pôle Martinique n'ont pas forcément un téléphone portable professionnel. Est-ce que si demain on appelle quelqu'un qui est en télétravail et qui n'a pas un portable professionnel, juridiquement c'est attaquable ou est-ce qu'on peut lui dire : ce n'est pas normal, on n'arrive pas à vous joindre ?

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur ELOUIN, vous répond.

Monsieur Frédéric ELOUIN (*Responsable Administratif et Financier Adjoint*)

Je préfère ne pas répondre tout de suite parce que je n'ai pas tous les éléments en ma possession. Il faut savoir quelque chose : un agent doit rester joignable au-delà du fait qu'il ait ou pas un portable de service. En revanche, le personnel qui est censé répondre, j'ai envie de dire, constamment à certaines sollicitations est doté d'un portable de service. Je ne parle pas de tout le personnel lambda, sans jeu de mots, mais le personnel d'encadrement entre autres. Le personnel qui est censé être joignable est doté d'un portable de service.

Madame Gladys GUILLOU, *SNPTES (en visioconférence)*

Je pense qu'il faudra s'en assurer, Monsieur ELOUIN.

Madame la Vice-Présidente,

Je vous propose que nous puissions conclure sur ce dossier. Je pense que nous avons été quand même assez exhaustif là-dessus. Si vous le souhaitez, on pourra reprendre cela à un point de l'ordre du jour du prochain CTS parce que nous arrivons à une heure où nous avons à nous attaquer à une autre instance puisqu'il y a un Conseil de Pôle qui est prévu dans pas très longtemps.

Je pense que les réponses qui vous ont été apportées vous permettent d’avoir déjà une vision plus claire de ce qui sera mis en œuvre concernant les activités du Pôle universitaire. Vous aurez un courriel qui vous sera transmis à ce sujet. Les services instruisent.

Il me reste à vous dire que l’ordre du jour est épuisé, à vous souhaiter un bon appétit et à vous remercier pour cette réunion que nous avons tenue aujourd'hui.

L’ordre du jour est épuisé, Madame la vice-Présidente lève la séance à 13 heures.

Fait à Schoelcher, le 19 avril 2021

Président de séance
Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN
VP Pôle Universitaire de la Martinique

Secrétaire de séance
Sonia ACHILLE

Secrétaire de séance adjointe
Gladys GUILLOU

signature

signature

signature